9e année — T. LIV N° 1267 — 22 décembre 1957

LA DOCUMENTATION



CATHOLIQUE

AISON DE LA BONNE PRESSE, 5, RUE BAYARD, PARIS-8e · C.C.P. PARIS 1668

★ PARAIT TOUS LES QUINZE JOURS ★

ALLOCUTION DE S. S. PIE XII SUR LA RÉANIMATION

La mission de l'Eglise

par S. Exc. Mgr Montini

(Photo Grands Lacs.)

OCTOBRE 1957

SAMEDI 26. — **A l'étranger.** — Mort, **aux Etats-Unis**, à Saint-Louis (Etat du Missouri), de Mme Gerty Theresa Cori, qui avait reçu le prix Nobel de physique en 1947, avec son mari, le Dr Carl Cori. Elle était née à Prague en 1896.

— Annonce de la mort à Buenos Aires de l'écrivain argentin Jorge Luis Borgès, connu en France par la traduction de trois de ses œuvres : **Fictions**, **Labyrinthes** et **Enquêtes**.

DIMANCHE 27. — M. Ludovic Tron, candidat de l'Union socialiste et républicaine, est élu sénateur des Hautes-Alpes, en remplacement de M. de Bardonnèche, décédé le 8 septembre dernier.

— La taxe de 20 % (de son nom technique : le correctif de change), instituée le 10 août dernier, est étendue à toutes les importations sans exception, opération à la suite de laquelle de nouvelles hausses sont à prévoir, notamment sur l'essence, le charbon, l'acier, les textiles. Elle touche 40 % de nos achats à l'étranger.

A l'étranger. — S. S. Pie XII quitte sa résidence d'été de Castel Gandolfo pour venir à **Rome** inaugurer le nouveau centre de Radio-Vatican.

— Elections générales en **Turquie**. Le parti démocrate conserve le pouvoir (436 sièges sur 606).

— En **Italie**, le peintre suisse Gérard Schneider reçoit le premier prix du Concours international de peinture de la ville de Lissone, dans la province de Milan (un million de lires). Gérard Schneider, qui est âgé de 61 ans, appartient à l'Ecole de Paris.

— **La Croix** annonce qu'en **Tchécoslovaquie**, l'abbé Stojospal, curé de Prusinovice, près de la « cité socialiste » de Gottwaldov (Zlin, en Moravie), a été arrêté parce qu'il « utilisait son influence religieuse pour calomnier la République tchécoslovaque ».

— **L'Osservatore Romano** annonce l'érection, au **Brésil**, par S. S. Pie XII, avec un territoire détaché du diocèse d'Amargosa, du nouveau diocèse de **Vitoria da Conquista**, suffragant de l'archidiocèse métropolitain de Saint-Sauveur de Bahia.

LUNDI 28. — A l'Assemblée nationale, ouverture du débat d'investiture du nouveau gouvernement Guy Mollet.

— M. Hocine Cherchalli, ancien adjoint au maire d'Alger, est tué à coups de revolver dans un couloir désert de la station de métro Sèvres-Babylone, par des terroristes du F. L. N. Un réseau F. L. N. est démasqué à Clichy et à Saint-Ouen. 17 arrestations.

— A Paris, à la Maison de la Chimie, ouverture du IIIe Congrès international du crédit agricole. 400 délégués appartenant à 24 nations. Trois thèmes principaux sont abordés : l'endettement de l'agriculture dans les différents pays, les problèmes financiers soulevés par les migrations rurales, l'évolution du crédit hypothécaire en Europe.

— M. André Maroselli, ministre de la Santé publique du gouvernement démissionnaire, est élu président de la Fédération aéronautique de l'Union française.

— L'Académie des sciences décerne ses prix pour 1957. Le prix Plumey (400 000 francs), à M. Pierre Satre, ingénieur en chef de la S. N. C. A. S. E., pour la réalisation et la mise au point de l'avion biréacteur **Caravelle** ; le prix Gay (150 000 fr.), à M. Jean Malaurie, attaché de recherches au Centre national de la recherche scientifique, pour ses travaux de géographie physique concernant la partie nord du Groenland ; le prix Tchihatchef (180 000 francs), à M. Robert Virot, attaché de recherches au Centre national de la recherche scientifique, pour ses travaux de géographie bota-nique concernant la Nouvelle-Calédonie.

A l'étranger. — **A La Nouvelle-Delhi**, jusqu'a 7 novembre, XIXe Congrès international de l Croix-Rouge.

MARDI 29. — Dans la nuit du 28 au 29, l'As semblée nationale refuse l'investiture au nouvea gouvernement Guy Mollet, par 290 voix contre 22 du fait de l'hostilité unanime des indépendant et du mécontentement de plusieurs radicaux valoi siens. A la suite de l'échec de M. Mollet, le prési dent de la République offre à M. Félix Gaillard sixième appelé, de former le Cabinet. Celui-c donnera sa réponse dans vingt-quatre heures.

A l'étranger. — **L'Osservatore Romano** annonc la mort, le 27 octobre, de Mgr Marcien Tinajer y Estrada, évêque de Queretaro (**Mexique**) et, l 25 octobre, à Oradea (**Roumanie**), de Mgr Etienn Fiedler, évêque titulaire de Mulia.

— Aux **Etats-Unis**, l'inventeur du cyclotron, l Dr Ernest Lawrence, directeur des laboratoires d radiation de l'Université de Californie (Berkeley) reçoit le prix Fermi, décerné par la Commissio de l'énergie atomique pour l'année 1957.

— Attentat au Parlement d'**Israël**. Une grenad explose sur le banc du gouvernement. M. Ben Gou rion, Mme Golda Meir et trois autres ministre sont blessés.

MERCREDI 30. — M. Félix Gaillard accepte d constituer le gouvernement sous cette formule « Défense républicaine, des socialistes aux indé pendants ».

— Mort, au Mans, à l'âge de 74 ans, de M. Gas ton Gourdeau, ancien député de la Sarthe. I siégea avant-guerre au groupe de la gauche radi cale.

A l'étranger. — Mort, à **Genève**, à l'âge d 62 ans, de M. Edmond Grasset, directeur de l'Ins titut d'hygiène et professeur de bactériologie e de médecine préventive à l'Université de cett ville. Expert à l'Organisation mondiale de la sant et membre du Comité international de la Croix Rouge, il est l'auteur de plus de 150 publications

— Sous la présidence du T. R. P. Janssens, pré posé général de la Compagnie de Jésus, le Comit des Supérieurs généraux d'Ordres et de Congréga tions, s'est réuni à **Rome**. Le R. P. Spiazzi a pré senté un rapport sur le nouvel Institut de forma tion pastorale, dont il a la charge. Un autre rap port a été présenté sur la nouvelle école supérieur de culture religieuse instituée pour les Frères de Ecoles chrétiennes qui se préparent à l'ensei gnement. Créé en 1950, le Comité des Supérieur généraux se réunit cinq ou six fois par an. Il a u double but : permettre aux Supérieurs généraux d confronter leurs expériences et transmettre au intéressés les recommandations et les information de la Congrégation des Religieux. Les pouvoirs d président actuel, le T. R. P. Janssens, renouvelé y a trois ans, après sa première nominatio expirent cette année.

— Au **Maroc**, dans le cadre de l'organisation de services de la Cour suprême de justice, M. Abdel krim Benjelloum, ministre de la Justice, a désign Me Jean-Charles Legrand, avocat au barreau d Casablanca, pour faire partie de son Cabinet. A c titre, Me Jean-Charles Legrand, qui milita entr 1953 et 1956 au sein de l'organisation des Françai libéraux, et qui, d'autre part, assura la défens de nombreux Marocains devant les tribunaux, es nommé conseiller au ministère de la Justice.

(*suite col.* 1661)

La Documentation Catholique

39e année — T. LIV Numéro 1267 — 22 décembre 1957

Problèmes médicaux et moraux de la « réanimation »

Allocution de S. S. Pie XII (24 novembre 1957)

Répondant à l'initiative de l'Institut de génétique « Gregorio Mendel », un groupe nombreux de professeurs renommés, cliniciens, médecins et chirurgiens ont été reçus en audience, le 24 *novembre* 1957, *par le Saint-Père, dans la Salle Royale. Dans le discours qu'il leur adressa en français, le Pape répondit aux questions que posent aux savants catholiques les problèmes de la « réanimation »* (1) *:*

Le Dr Bruno Haid, chef de la section d'anesthésie à la clinique chirurgicale universitaire d'Innsbruck, Nous a soumis trois questions de morale médicale au sujet de ce qu'on appelle « la réanimation ». Il Nous est agréable, Messieurs, de répondre à ce désir, qui manifeste la haute conscience que vous avez de vos devoirs professionnels et la volonté de résoudre les problèmes délicats qui se posent à vous à la lumière des principes de l'Evangile.

D'après l'exposé du Dr Haid, l'anesthésiologie moderne s'occupe non seulement des problèmes d'analgésie et d'anesthésie proprement dite, mais aussi de la « réanimation ». On désigne ainsi en médecine, et particulièrement en anesthésiologie, la technique susceptible de remédier à certains incidents menaçant gravement la vie humaine, en particulier les asphyxies qui, auparavant, lorsqu'on ne disposait pas de l'équipement anesthésiologique moderne, conduisaient en quelques minutes à l'arrêt du cœur et à la mort. La tâche de l'anesthésiologue s'étend ainsi aux difficultés respiratoires aiguës, provoquées par la strangulation ou conditionnées par des blessures thoraco-pulmonaires ouvertes ; il intervient pour empêcher l'asphyxie due à l'obstruction interne des voies respiratoires par le contenu stomacal ou par noyade ; pour remédier à la paralysie respiratoire totale ou partielle en cas de tétanos grave, de paralysie infantile, d'empoisonnement par le gaz, les hypnotiques ou l'ivresse, ou même en cas de paralysie respiratoire centrale provoquée par des traumatismes crâniens graves.

Problèmes que pose, en certains cas, l'intervention médicale

Lorsqu'on pratique la réanimation et le traitement de ces blessés du crâne, et parfois des opérés au cerveau, ou de ceux qui ont subi des traumatismes cervicaux par anoxie et restent plongés dans une profonde inconscience, surgissent des questions qui intéressent la morale médicale et mettent en jeu les principes de la philosophie de la nature plus encore que celles de l'analgésie. Ainsi, il arrive que l'anesthésiologue puisse, comme dans les accidents et maladies indiqués plus haut, et dont le traitement offre des chances suffisantes de succès, améliorer l'état général de patients souffrant de lésion grave du cerveau et dont le cas, dès le début, apparaissait désespéré : il rétablit la respiration, soit par intervention manuelle, soit à l'aide d'appareils spéciaux, libère les voies respiratoires et pourvoit à l'alimentation artificielle du patient. Grâce à cette thérapeutique, en particulier par l'administration d'oxygène au moyen de la respiration artificielle, la circulation défaillante reprend et l'aspect du patient s'améliore, souvent très vite, au point que l'anesthésiologue lui-même, ou tout autre médecin qui, se fiant à son expérience, aurait abandonné la partie, continue à caresser un léger espoir de voir se rétablir la respiration spontanée. La famille considère d'habitude cette amélioration comme un résultat étonnant dont elle sait gré au médecin.

Si la lésion du cerveau est tellement grave qu'il est très probable, et même pratiquement certain, que le patient ne survivra pas, l'anesthésiologue en vient à se poser la question angoissante de la valeur et du sens des manœuvres de réanimation. Pour gagner du temps et prendre avec plus de sûreté les décisions ultérieures, il appliquera immédiatement la respiration artificielle avec intubation et nettoyage des voies respiratoires. Mais il peut alors se trouver dans une situation délicate, si la famille considère ces efforts comme inconvenants et vient à s'y opposer. La plupart du temps, cela se produit non au début des tentatives de réanimation, mais lorsque l'état du patient, après une légère amélioration, ne progresse plus et quand il est clair que seule la respiration artificielle automatique le maintient en vie. On se demande alors si l'on doit, ou si l'on peut, poursuivre la tentative de réanimation, bien que l'âme ait peut-être déjà quitté le corps.

La solution de ce problème, déjà difficile en soi, le devient encore plus, lorsque la famille — catholique elle-même peut-être — contraint le médecin traitant, et particulièrement l'anesthésiologue, à enlever l'appareil de respiration artificielle, afin de permettre au patient, déjà virtuellement mort, de s'en aller

(1) Nous reproduisons le texte publié par l'*Osservatore Romano* des 25-26. 11. 1957. Les sous-titres sont de notre rédaction.

en paix. De là, découle une question fondamentale au point de vue religieux et pour la philosophie de la nature : selon la foi chrétienne, quand la mort est-elle survenue chez les patients pour lesquels on a utilisé les procédés modernes de réanimation ? L'Extrême-Onction est-elle valide, du moins aussi longtemps que l'on peut constater une action cardiaque, même si les fonctions vitales proprement dites ont disparu déjà, et si la vie ne dépend plus que du fonctionnement d'un appareil respiratoire ?

Les problèmes qui se posent dans la pratique moderne de la réanimation peuvent donc se formuler en trois questions : d'abord, a-t-on le droit, ou même l'obligation, d'utiliser les appareils modernes de respiration artificielle dans tous les cas, même dans ceux qui, au jugement du médecin, sont considérés comme complètement désespérés ? En second lieu, a-t-on le droit ou l'obligation d'enlever l'appareil respiratoire, quand, après plusieurs jours, l'état d'inconscience profonde ne s'améliore pas, tandis que, si on l'enlève, la circulation s'arrêtera en quelques minutes ? Que faut-il faire, dans ce cas, si la famille du patient, qui a reçu les derniers sacrements, pousse le médecin à enlever l'appareil ? L'Extrême-Onction est-elle encore valide à ce moment ? Troisièmement, un patient plongé dans l'inconscience par paralysie centrale, mais dont la vie — c'est-à-dire la circulation sanguine — se maintient grâce à la respiration artificielle et chez lequel aucune amélioration n'intervient après plusieurs jours, doit-il être considéré comme mort *de facto*, ou même *de jure* ? Ne faut-il pas attendre, pour le considérer comme mort, que la circulation sanguine s'arrête en dépit de la respiration artificielle ?

Principes de solution

Nous répondrons bien volontiers à ces trois questions ; mais, avant de les examiner, Nous voudrions exposer les principes qui permettront de formuler la réponse.

La raison naturelle et la morale chrétienne disent que l'homme (et quiconque est chargé de prendre soin de son semblable) a le droit et le devoir, en cas de maladie grave, de prendre les soins nécessaires pour conserver la vie et la santé. Ce devoir, qu'il a envers lui-même, envers Dieu, envers la communauté humaine, et le plus souvent envers certaines personnes déterminées, découle de la charité bien ordonnée, de la soumission au Créateur, de la justice sociale et même de la justice stricte, ainsi que de la piété envers sa famille. Mais il n'oblige habituellement qu'à l'emploi des moyens ordinaires (suivant les circonstances de personnes, de lieux, d'époques, de culture), c'est-à-dire des moyens qui n'imposent aucune charge extraordinaire pour soi-même ou pour un autre. Une obligation plus sévère serait trop lourde pour la plupart des hommes et rendrait trop difficile l'acquisition de biens supérieurs plus importants. La vie, la santé, toute l'activité temporelle, sont en effet subordonnées à des fins spirituelles. Par ailleurs, il n'est pas interdit de faire plus que le strict nécessaire pour conserver la vie et la santé, à condition de ne pas manquer à des devoirs plus graves.

Quant au fait d'administrer les sacrements à un homme plongé dans l'inconscience, la réponse découle de la doctrine et de la pratique de l'Eglise, qui, pour sa part, suit comme règle d'action la volonté du Seigneur. Les sacrements sont destinés, en vertu de l'institution divine, aux hommes de ce monde, pendant la durée de leur vie terrestre et, à l'exception du Baptême lui-même, présupposent le Baptême chez celui qui les reçoit. Celui qui n'est pas un homme, qui ne l'est pas encore, ou ne l'est plus, ne peut recevoir les sacrements. Par ailleurs, si quelqu'un manifeste son refus, on ne peut les lui administrer contre son gré. Dieu ne force personne à accepter la grâce sacramentelle. Quand on ignore si quelqu'un remplit les conditions requises pour recevoir validement le sacrement, il faut tâcher de résoudre le doute. En cas d'échec, on conférera le sacrement sous condition au moins tacite (avec la clause *Si capax es*, qui est la plus large). Les sacrements sont institués par le Christ pour les hommes, afin de sauver leur âme ; aussi, en cas d'extrême nécessité, l'Eglise tente les solutions extrêmes pour communiquer à un homme la grâce et les secours sacramentels.

La question du fait de la mort et celle de la constatation, soit du fait lui-même (*de facto*), soit de son authenticité juridique (*de jure*), ont par leurs conséquences, même sur le terrain de la morale et de la religion, une portée encore plus large. Ce que nous venons de dire sur les présupposés essentiels de la réception valide d'un sacrement l'a montré ; mais l'importance de la chose s'étend aussi aux effets en matière d'héritage, aux affaires de mariage et aux procès matrimoniaux, aux questions de bénéfices (vacance d'un bénéfice) et à beaucoup d'autres questions de la vie privée et sociale.

Il appartient au médecin, et particulièrement à l'anesthésiologue, de donner une définition claire et précise de la « mort » et du « moment de la mort » d'un patient qui décède en état d'inconscience. Pour cela, on peut reprendre le concept usuel de séparation complète et définitive de l'âme et du corps ; mais, en pratique, on tiendra compte de l'imprécision des termes de « corps » et de « séparation ». On peut négliger la possibilité qu'un homme soit enterré vivant, puisque l'enlèvement de l'appareil respiratoire doit après quelques minutes provoquer l'arrêt de la circulation et donc la mort.

En cas de doute insoluble, on peut aussi recourir aux présomptions de droit et de fait. En général, on s'arrêtera à celle de la permanence de la vie, parce qu'il s'agit d'un droit fondamental reçu du Créateur et dont il faut prouver avec certitude qu'il est perdu.

Nous passons maintenant à la solution des questions particulières.

La respiration artificielle est licite, mais non obligatoire

1. L'anesthésiologue a-t-il le droit, ou même est-il obligé dans tous les cas d'inconscience profonde, même dans ceux qui sont complètement désespérés au jugement d'un médecin compétent, d'utiliser les appareils modernes de respiration artificielle, même contre la volonté de la famille ?

Dans les cas ordinaires, on concédera que

l'anesthésiologue a le droit d'agir ainsi, mais il n'en a pas l'obligation, à moins que ce soit l'unique moyen de satisfaire à un autre devoir moral certain. Les droits et les devoirs du médecin sont corrélatifs à ceux du patient. Le médecin, en effet, n'a pas à l'égard du patient de droit séparé ou indépendant ; en général, il ne peut agir que si le patient l'y autorise explicitement ou implicitement (directement ou indirectement). La technique de réanimation dont il s'agit ici ne contient en soi rien d'immoral ; aussi le patient — s'il était capable de décision personnelle — pourrait-il l'utiliser licitement et, par conséquent, en donner l'autorisation au médecin. Par ailleurs, comme ces formes de traitement dépassent les moyens ordinaires auxquels on est obligé de recourir, on ne peut soutenir qu'il soit obligatoire de les employer et, par conséquent, d'y autoriser le médecin.

Les droits et les devoirs de la famille, en général, dépendent de la volonté présumée du patient inconscient, s'il est majeur et *sui juris*. Quant au devoir propre et indépendant de la famille, il n'oblige habituellement qu'à l'emploi des moyens ordinaires. Par conséquent, s'il apparaît que la tentative de réanimation constitue en réalité pour la famille une telle charge qu'on ne puisse pas en conscience la lui imposer, elle peut licitement insister pour que le médecin interrompe ses tentatives, et le médecin peut licitement lui obtempérer. Il n'y a en ce cas aucune disposition directe de la vie du patient, ni euthanasie, ce qui ne serait jamais licite ; même quand elle entraîne la cessation de la circulation sanguine, l'interruption des tentatives de réanimation n'est jamais qu'indirectement cause de la cessation de la vie, et il faut appliquer dans ce cas le principe du double effet et celui du *voluntarium in causa*.

La question de l'Extrême-Onction

2. Ainsi avons-Nous déjà répondu pour l'essentiel à la deuxième question : « Le médecin peut-il enlever l'appareil respiratoire avant que ne se produise l'arrêt définitif de la circulation ? — Le peut-il du moins lorsque le patient a déjà reçu l'Extrême-Onction ? — Celle-ci est-elle valide, quand on l'administre au moment où la circulation s'arrête ou même après ? »

Il faut répondre affirmativement à la première partie de cette question, comme Nous l'avons déjà expliqué. Si l'on n'a pas encore administré l'Extrême-Onction, que l'on tâche de prolonger encore la respiration jusqu'à ce que ce soit fait. Quant à savoir si l'Extrême-Onction est valide au moment de l'arrêt définitif de la circulation, ou même après celui-ci, il est impossible de répondre par « oui » ou « non ». Si cet arrêt définitif signifiait, de l'avis des médecins, la séparation certaine de l'âme et du corps, même si certains organes particuliers continuaient à fonctionner, l'Extrême-Onction serait certainement invalide, car celui qui la reçoit ne serait certainement plus un homme. Or, c'est là une condition indispensable à la réception des sacrements. Si par contre, les médecins estiment que la séparation du corps et de l'âme est douteuse et que ce doute est insoluble, la validité de l'Extrême-Onction est douteuse elle aussi. Mais appliquant ses règles habituelles : « Les sacrements sont pour les hommes » et « en cas d'extrême nécessité, on tente les mesures extrêmes », l'Eglise permet d'administrer le sacrement, sous condition toutefois, par respect pour le signe sacramentel.

Quand la mort se produit-elle ?

3. « Quand la circulation sanguine et la vie d'un patient profondément inconscient à cause d'une paralysie centrale ne sont maintenues que par la respiration artificielle, sans qu'aucune amélioration se manifeste après quelques jours, à quel moment l'Eglise catholique considère-t-elle ce patient comme « mort » ou doit-on, selon les lois naturelles, le déclarer « mort » (question *de facto* et *de jure*) ? »

(La mort est-elle déjà intervenue après le traumatisme crânien grave qui a provoqué l'inconscience profonde et la paralysie respiratoire centrale, dont les conséquences immédiatement mortelles ont pu toutefois être retardées par le moyen de la respiration artificielle ? ou se produit-elle, selon l'opinion actuelle des médecins, seulement lors de l'arrêt définitif de la circulation, en dépit de la respiration artificielle prolongée ?)

En ce qui concerne la constatation du fait dans les cas particuliers, la réponse ne peut se déduire d'aucun principe religieux et moral et, sous cet aspect, n'appartient pas à la compétence de l'Eglise. En attendant, elle restera donc ouverte. Mais des considérations d'ordre général permettent de croire que la vie humaine continue aussi longtemps que ses fonctions vitales — à la différence de la simple vie des organes — se manifestent spontanément ou même à l'aide de procédés artificiels. Un bon nombre de ces cas font l'objet d'un doute insoluble et doivent être traités d'après les présomptions de droit et de fait, dont Nous avons parlé.

Puissent ces explications vous guider et vous éclairer, lorsque vous tenterez de résoudre les questions délicates qui se posent dans la pratique de votre profession. En gage des faveurs divines que Nous appelons sur vous-mêmes et sur tous ceux qui vous sont chers, Nous vous accordons de tout cœur Notre Bénédiction apostolique.

— *Prisons du ciel*, par Suzanne Cita-Malard. — Vol. in-16 de 510 pages. Prix : 960 francs. Editions Plon, Paris.

On peut parler de la vie religieuse cloîtrée par le dedans, si on y a participé, ou par le dehors avec ses cérémonies, ses règles, ses costumes. L'auteur a voulu pénétrer dans la vie intime du cloître et elle nous en rapporte des pages où elle tente de dégager l'âme qui en fait tout le prix. On trouvera dans ces pages des exemples très variés de la vie des moniales, surtout des grands Ordres : Carmélites, Bénédictines, Clarisses, Chartreuses, voire de moniales de fondations modernes. L'auteur s'attache surtout à mettre en lumière la spiritualité, l'esprit qui les inspire. Evidemment ces pages ne sont pas exhaustives des vies de moniales — même en France, — n'oublions pas que l'auteur ne parle que des communautés où il lui fut permis de pénétrer. Mais il y a là de quoi réfléchir et de quoi espérer pour la vie religieuse.

— *Réussir dans votre usine*, petit guide du jeune ouvrier, par R. Barthélémy. — Vol. 13,5 × 21 cm., 112 pages. Prix : 590 francs. Editions de l'Entreprise moderne, Paris.

Petit guide clair et direct qui sera pour le jeune ouvrier le fil directeur qui l'aidera et le conseillera à ce moment crucial de sa vie professionnelle qu'est son premier contact avec l'usine.

La visite officielle du président Heuss au Vatican

S. S. Pie XII a reçu en audience solennelle dans la matinée du 27 novembre M. Theodor Heuss, président de la République fédérale allemande et lui a adressé, ainsi qu'aux personnalités qui l'accompagnaient, l'allocution suivante (1) :

Soyez les bienvenus, Monsieur le ministre des Affaires étrangères von Brentano, Monsieur l'ambassadeur comte Strachwitz, ainsi que les autres personnalités qui accompagnez M. le président de la République fédérale.

Votre visite, Monsieur le président, Nous donne l'agréable occasion de vous exprimer nos vœux de prospérité à vous-même et, en votre personne, au peuple allemand. La défaite avait accumulé les désastres qu'elle avait provoqués. Elle avait laissé derrière elle un amoncellement de ruines sur le plan économique. Aux multiples catastrophes économiques s'ajoutaient une situation politique tant intérieure qu'extérieure encore plus alarmante. Ce qui restait de l'Allemagne devait encore faire d'urgence de la place aux millions de personnes expulsées de l'Est et se les assimiler. Et, enfin, votre pays eut à faire face du jour au lendemain à une brutale et dangereuse dévaluation.

Le relèvement de l'Allemagne

On peut voir aujourd'hui que l'Allemagne a « maîtrisé » — c'est là le mot juste — cette situation désespérée. Il a été donné à votre pays dans ces heures critiques des maîtres dans le domaine politique et dans le domaine économique, dont le nom sera toujours prononcé avec vénération. Le peuple a été digne de ses dirigeants. Il Nous a été dit que si l'Allemagne a si rapidemest surmonté sa détresse économique, c'est en premier lieu grâce à la diligence et au courage indomptables de ses chefs d'entreprise — et, Nous permettrons-Nous d'ajouter, grâce aussi dans une grande mesure, à l'intelligence, à la ferme volonté et à la capacité de ses ouvriers, cela est certain. Votre peuple a également fait preuve d'un esprit politique remarquablement sain dès les premières années de l'après-guerre dans des heures critiques au milieu d'une situation menaçante. Nous Nous permettons cependant de répéter ce que Nous avons déjà dit : que la patience et le fait de savoir attendre soient toujours un élément fortement décisif de sa maturité politique. Nous savons quelle préoccupation représente pour le peuple allemand la zone de l'Est. On fait cependant bien de tenir compte du bien commun dans l'expression de cette préoccupation et de la doser de manière à ce que la tâche du gouvernement n'en soit pas gênée, mais plutôt facilitée.

La nouvelle Allemagne et l'Europe

La vieille Allemagne a été jusque tard dans le XIXe siècle un lien pour l'Europe centrale. Nous connaissons trop — et non seulement par les longs séjours que Nous avons faits à Munich et à Berlin — la situation de l'Allemagne et sa position en Europe pour ne pas Nous réjouir en voyant que la nouvelle Allemagne, aussitôt après la tragique période d'un nationalisme exacerbé, dans de nouvelles conditions et sous une autre forme, participe en première ligne et avec succès à une unification de l'Europe qui doit être plus forte qu'elle n'a jamais été. Notre joie est particulièrement grande de voir que de part et d'autre, grâce à la volonté sincère et loyale d'hommes d'Etat conscients de leurs responsabilités, et conformément à l'espoir et aux vœux de la grosse majorité des peuples, on a créé le noyau et l'ossature d'une Europe unie. Le rapprochement entre la France et l'Allemagne, les bonnes relations entre les deux pays et leur volonté réciproque de coopération est un événement attendu depuis des siècles et que Nous ne pouvons que recommander à la protection de Dieu. La victoire extérieure et intérieure sur les conséquences de la guerre, la création d'une nouvelle Allemagne et les fondations de l'Europe unie, tout cela s'est accompli grâce à votre action personnelle, Monsieur le président, déjà avant que le peuple ne vous ait choisi comme chef de l'Etat par ses représentants et ensuite pendant le temps de votre présidence. Vous avez contribué à insérer dans la Constitution les éléments qui caractérisent comme tel l'Etat juridique et le fortifient, et dans votre haute charge, vous veillez toujours à leur accomplissement. Vous avez mis en relief la primauté relative de la législation et de la sécurité sociale et vous avez été un promoteur de tout ce qui peut servir à l'union européenne. Nous savons aussi que votre haute charge et les nombreuses relations qu'elle vous procure ont donné force et efficacité à votre pensée et à votre volonté dans ce sens.

L'Allemagne et toute l'Europe ont encore de lourds problèmes à résoudre et des tâches difficiles à accomplir. Lorsque l'on parle d'assurer la vraie liberté et de sauver la civilisation à laquelle l'Europe doit sa grandeur, il ne s'agit pas seulement, et en premier lieu,

---

(1) Traduction de *la D. C.* d'après le texte allemand publié par *l'Osservatore Romano* du 28. 11. 1957.

La dernière visite officielle d'un chef d'Etat allemand au Vatican remonte au 12 octobre 1888, lorsque le jeune empereur Guillaume II y rencontra Léon XIII. On sait que Hitler fit une visite officielle à Rome en mai 1938, pendant laquelle il s'abstint de se rendre au Vatican. Pie XI, qui s'était alors rendu à Castel Gandolfo « parce que l'air de Rome lui faisait du mal », déclara à cette occasion : « On ne peut pas ne pas trouver trop déplacé et intempestif le fait de dresser le jour de la Sainte-Croix (3 mai) l'insigne d'une autre croix qui n'est pas la croix du Christ. » (*D. C.*, n° 873, du 5. 6. 1938, col. 685 et s.). *L'Osservatore Romano* (27 novembre) rappela ce souvenir à la veille de la visite du président Heuss, en faisant ressortir le caractère amical et désintéressé de cette dernière : « Cette visite, la première d'un chef d'Etat allemand après la conquête et l'affirmation d'une Allemagne démocratique, qui collabore en plein accord avec les démocraties européennes, prend toute sa valeur par son caractère spontané, par le fait qu'elle est exempte de tout dessein politique plus ou moins caché. Elle est importante aussi, étant donné la valeur qu'elle assume aux yeux de l'opinion publique, après une visite manquée et non souhaitée, pendant la lutte de la dictature contre l'Eglise. Personne ne pouvait mieux que M. Theodor Heuss matérialiser sa valeur historique et politique, et cela en raison de son prestige personnel, de son esprit ouvert à la compréhension humaine, de son profond respect pour la foi et la vertu religieuse, qui font de lui le plus digne représentant de la nouvelle Allemagne... »

des valeurs matérielles, mais avant tout de ces forces morales et spirituelles qui doivent surtout imprégner une culture lorsque celle-ci veut prétendre garantir et favoriser la dignité de l'homme et sa liberté — dans le sens du bien naturellement. Les puissances par lesquelles l'Europe voit sa civilisation et sa liberté menacées ont aussi une philosophie, un fondement idéologique, et ce n'est que sur ceux qui opposent à ces autres idéologies un non catégorique et qui tirent de ce non les conséquences qui orientent leurs pensées et leurs actes, que l'on pourra compter dans la lutte pour la liberté de l'Europe encore libre et la libération de celle qui a été dépouillée de sa liberté. Nous disons cela parce que Nous serions inquiet au sujet de l'Allemagne et de l'Europe si elles se laissaient complètement submerger par les préoccupations matérielles, et parce que Nous croyons pouvoir être sûr, Monsieur le président, que Nos paroles trouveront un écho dans vos convictions.

La question du Concordat

Nous sommes heureux à ce propos de faire allusion à un heureux événement pour les bonnes relations entre le Saint-Siège et l'Allemagne qui s'est passé cette année. En 1933, à la demande il est vrai du gouvernement allemand d'alors, Notre Prédécesseur a conclu un Concordat avec le Reich allemand. Le Saint-Siège a tenu à respecter rigoureusement les prescriptions de ce Concordat, même après la guerre, parce qu'il était bien clair qu'en tant que traité, le Concordat devait être inclus dans la catégorie de conventions ayant un caractère non intérieur à l'Allemagne, qui ont été reconnues expressément en 1945 être toujours valables. Nous avons été particulièrement sensible à ce que vous, Monsieur le président, et le gouvernement fédéral, ayez depuis des années appuyé cette conviction. La Cour constitutionnelle permanente de la République fédérale d'Allemagne a maintenant rendu une décision affirmative, de sorte qu'à Notre satisfaction, une totale sécurité juridique a été rétablie entre le Saint-Siège et votre pays (2).

Les Concordats sont des instruments juridiques. Cependant, en tenant compte du vrai bien du peuple et de l'Etat, ils veulent préciser le cadre dans lequel l'Eglise catholique ou les catholiques du pays intéressé peuvent librement et tranquillement pratiquer et développer leur foi. Nous estimons que le passé et le présent Nous autorisent à dire ceci : le catholicisme, entendu comme conviction et action, peut apporter de puissantes valeurs là où il s'agit d'établir les fondements idéologiques et spirituels d'une authentique et meilleure civilisation européenne, un fondement sans lequel la lutte pour la liberté en face d'un adversaire comme cette idéologie toute différente devenue puissance, serait perdue d'avance.

C'est pourquoi Nous souhaitons au peuple allemand qu'il fasse toujours passer sa prospérité économique après sa vigueur religieuse et morale. C'est dans cet espoir que Nous lui transmettons par votre intermédiaire, Monsieur le président, Nos plus chaleureuses salutations et que Nous appelons sur lui l'abondance des faveurs et des grâces divines.

Echange de messages entre le Saint-Père et M. Heuss

Au message que M. Heuss lui avait adressé avant de quitter Rome, le Saint-Père a répondu en ces termes (1) :

Aux chaleureuses paroles du télégramme que vous Nous avez adressé, Monsieur le président, au moment de quitter Rome, Nous répondons par l'expression des mêmes sentiments qui Nous animent à l'égard de votre haute personne et de votre peuple. Votre visite scelle pour Nous les relations cordiales qui Nous unissent à votre pays depuis des années. Puisse la généreuse Providence de Dieu donner à l'Allemagne, aux autres pays d'Europe et à l'Union européenne, au-dedans comme au-dehors, la vraie paix, faite de justice mais aussi d'équité, de compréhension réciproque et d'amour humain et chrétien ; cette paix pour laquelle luttent tous les hommes d'Etat de bonne volonté et pour le maintien de laquelle Nous continuerons à travailler avec les moyens qui sont à Notre disposition. Que cette paix, en union avec les forces religieuses et morales de votre peuple et des autres, assure à tous le bonheur d'un développement tranquille et constant, tel est Notre plus ardent désir et la prière que Nous adressons à Dieu, à la protection duquel Nous vous recommandons personnellement de tout cœur, Monsieur le président, ainsi que votre peuple qui Nous est toujours si cher.

Voici le texte du télégramme du président Heuss

Avant que se termine ma visite, je désire encore une fois remercier sincèrement Votre Sainteté pour son cordial accueil et les paroles si chaleureuses qu'elle m'a adressées ainsi qu'au peuple allemand, paroles qui expriment son immuable attachement au peuple allemand et sa profonde compréhension pour ses problèmes vitaux. Pendant ma visite, j'ai été profondément frappé par la tradition, partout visible, forgée par un long passé historique, du Saint-Siège qui, en tant que puissance spirituelle, est sorti plus fort des assauts de tous les temps. Etroitement unis par un grand héritage de civilisation européenne, le Saint-Siège et la République fédérale se trouvent aujourd'hui, selon ses propres paroles (la lutte pour la liberté), engagés sur un front défensif commun. De ce fait, de lourdes tâches incombent au Saint-Siège tout comme au peuple allemand. Puisse-t-il être donné à Votre Sainteté d'accomplir les tâches qu'elle s'est fixées. Avec l'expression de mes chaleureux remerciements et de ma vénération personnelle.

Heuss.

---

(2) Au sujet de cette question de la validité du Concordat allemand, cf. *D. C.*, n° 1234, du 16. 9. 1956, col. 1197 et s. La Cour suprême de Karlsruhe a reconnu en mars 1957 la validité du Concordat, bien que Hitler n'ait pas été juridiquement habilité à le signer, les pleins pouvoirs en vertu desquels il agissait lui ayant été accordés en violation de la Constitution de Weimar ; mais elle a débouté le gouvernement dans sa demande de faire condamner comme contraires aux stipulations du Concordat les lois scolaires adoptées par le *Land* de Basse-Saxe, estimant que la Constitution de 1949 donne une large autonomie aux *Laender* en face du pouvoir central, notamment dans le domaine de l'enseignement, et qu'ils ont le droit de ne pas s'estimer liés par le Concordat sur ce point.

(1) La traduction de ce Message, ainsi que de celui du président Heuss, est de *la D. C.*, d'après le texte allemand publié par *l'Osservatore Romano* du 1. 12. 1957.

L'appauvrissement de l'agriculture dans l'économie mondiale

Allocution de S. S. Pie XII aux membres de la conférence de la F. A. O. (9 novembre 1957)

S. S. Pie XII a adressé l'Allocution suivante en français, à un groupe de 300 *participants de la IXe conférence de la F. A. O.* (Food and Agriculture Organisation) *reçu par lui à Castel Gandolfo* (1) :

Nous avons aujourd'hui le plaisir de vous recevoir, Messieurs, à l'occasion de la IXe conférence de la F. A. O. qui se tient maintenant à Rome. Vous avez à considérer plusieurs questions concernant le fonctionnement de cette organisation, ainsi que les difficultés actuelles de l'agriculture et le programme d'action que vous vous proposez pour y remédier.

En examinant la situation présente, vous avez constaté un fait inquiétant et qui requiert une solution urgente : le phénomène d'appauvrissement de l'agriculture dans l'économie mondiale. Vous remarquez que, dans les échanges intérieurs, comme sur le plan international, le marché manifeste partout une tendance défavorable aux intérêts des agriculteurs. Tandis que les prix des produits manufacturés continuent à s'élever, ceux des produits agricoles diminuent progressivement depuis 1952. Ainsi le pouvoir d'achat de l'agriculteur se resserre peu à peu, sa situation devient plus précaire et, conséquence malheureuse, le dépeuplemeent des campagnes s'accentue, en Europe surtout, provoquant une nouvelle série de problèmes sociaux et religieux. Cet état de choses Nous préoccupe vivement, Nous aussi, parce qu'il menace une population nombreuse, courageuse et méritante, dont les qualités de stabilité et de fidélité aux meilleures traditions sont plus que jamais nécessaires pour équilibrer une société en évolution rapide.

Il est certain que les données de la question sont très complexes et les remèdes d'application difficile. Mais vous rendrez un service éminent aux agriculteurs, si vous réussissez à contrarier la marche de ce phénomène de détérioration et à amorcer un mouvement de redressement.

Nous souhaitons de tout cœur que votre organisation unisse toujours davantage les nations participantes dans un effort généreux, libre de préoccupations d'ordres divers, qui viendraient en contrarier l'action et même parfois la rendre inefficace. Trop d'hommes souffrent encore de la faim, pour que l'on puisse retarder, pour des motifs d'intérêt particulier, le travail qui vise à les secourir.

En gage de l'appui du Très-Haut, que Nous invoquons sur votre présente conférence et sur vos activités ultérieures, Nous vous accordons bien volontiers, pour vous-mêmes et tous les vôtres, Notre Bénédiction apostolique.

(1) Texte publié par *l'Osservatore Romano* des 11-12 novembre 1957.

Radiomessage du Souverain Pontife pour la clôture de la Mission extraordinaire prêchée à Milan

Le dimanche 24 *novembre, à* 18 *heures, S. S. Pie XII a clôturé et couronné par un Radiomessage la Mission extraordinaire prêchée à Milan, au cours des dernières semaines, sur l'initiative de son archevêque, Mgr Montini* (1) :

En cette heure de religieuse ferveur qu'a allumée et ravivée l'extraordinaire Mission que vous allez clôturer par l'unanime prière au « Père d'immense majesté » puisse Notre affectueux salut, chers fils et filles milanais, être pour vous comme un renforcement et un soutien de vos saintes résolutions. C'est le même salut que le Prince des apôtres et premier Vicaire du Christ sur terre, saint Pierre, adressait aux fidèles des communautés chrétiennes naissantes, comme vous « choisis selon la prescience de Dieu le Père, sanctifiés par l'Esprit, pour obéir à Jésus-Christ et recevoir l'aspersion de son sang ; grâce et paix vous soient données en abondance ». (*Pierre*, I, 1-2).

Elever la cité terrestre au rang de « Cité de Dieu »

Ne formant qu' « un seul cœur et une seule âme » (*Act.*, IV, 32) autour de son Pasteur et de ses curés — c'est ainsi qu'il Nous semble voir votre ville à cette heure — devant les saints autels, sous les voûtes de son admirable *dôme*, dans les basiliques pleines de glorieux souvenirs, dans les nombreuses églises paroissiales réparties dans les quartiers modernes en plein développement, telles des oasis de rafraîchissement spirituel, Milan où bat le cœur de l'économie nationale, promotrice résolue de toutes sortes d'activités dans les domaines de la culture et de l'art, maintenant recueillie en prière, Nous suggère l'image de la « Cité de Dieu », illustrée et souhaitée par saint Augustin. Elle s'efforce, certes, de réaliser son destin terrestre, mais en conformité avec les suprêmes desseins du Tout-Puissant, librement soumise à sa souveraineté, dans un constant rapport d'amour envers lui.

Elever la cité terrestre au rang de « Cité de

(1) Traduction de J. THOMAS-D'HOSTE, d'après le texte italien de *l'Osservatore Romano* du 27. 11. 1957. — Les sous-titres sont de notre rédaction.

La Mission de Milan fut, par son importance, un phénomène probablement unique dans l'Eglise d'Italie. Elle a été donnée (uniquement dans les lieux de culte) par 1 300 prédicateurs, parmi lesquels figuraient les cardinaux Siri (de Gênes) et Lercaro (de Bologne), une trentaine d'archevêques et évêques italiens. Des missions spéciales avaient été organisées pour les Français et les Allemands de Milan.

Dieu », n'est-ce pas le terme de la divine mission de l'Eglise dans le monde ? Tel est aussi le but que s'est proposé l'extraordinaire Mission qui, comme une ondée salutaire de grâce, est passée sur votre ville et à laquelle vous, Milanais, vous avez répondu avec une édifiante docilité. Les conversions intimes, les élans enflammés, les retours dans la voie de la justice, les prodiges secrets qui ont changé les cœurs froids ou indifférents en tabernacles vivants du Saint-Esprit, bien qu'ils échappent aux yeux des hommes, n'en resteront pas moins pour toujours écrits dans le livre de vie.

Dans quelques instants, va jaillir de vos poitrines l'hymne d'adoration et de remerciement — le *Te Deum* — par laquelle vous professez publiquement votre foi en Dieu, un et trine, fondant sur sa miséricorde l'espérance qui éternellement ne sera pas déçue. Oh ! combien Nous voudrions qu'à l'immense chœur qui, tout à l'heure, montera des nefs sacrées des églises, et de l'intimité de vos demeures, ne manque même pas une seule voix de tous ceux qui habitent votre ville, affectueusement veillés par la gracieuse « petite Madone » sous le « ciel de Lombardie... si splendide, si serein » (Manzoni, *I Promessi Sposi*, ch. xvii). Nous voudrions même que s'unissent à ce chœur pieux, les voix de la nature qui vous entoure, comme le prophète les entendit bénissant le Seigneur (cf. *Daniel*, iii, 57 et *s.*), ainsi que les voix sonores et puissantes de vos chantiers et de vos usines, des machines et des instruments de votre travail fébrile, car « la terre tout entière, ô Père éternel, vous vénère... Les cieux et la terre sont pleins de la majesté de votre gloire » (Hymn, Ambr. *Te Deum*).

A juste titre, le *Te Deum* signifiera la reconnaissance pour les abondantes grâces que Dieu vous a prodiguées en ces jours de salut ; mais il ne sera pas, il ne doit pas être, le signal de la fin, comme si était déjà accomplie l'œuvre que l'extraordinaire Mission s'est proposée comme but. Une cité terrestre ne se transforme pas en quelques jours en une « Cité de Dieu ». Milan devra perfectionner ce qu'elle a commencé, approfondir ce qu'elle a entrevu, mûrir ce qu'elle a semé. La grande Mission ne devra pas être enregistrée dans les annales comme un épisode splendide mais passager de ferveur religieuse ; elle doit plutôt marquer la date de la renaissance spirituelle de la ville tout entière, demeurer comme un document de l'engagement que chacun de vous a pris devant Dieu et devant l'Eglise.

Technique et religion

La miséricordieuse et sage providence de Dieu le Père vous a appelés à cette œuvre au moment opportun. Les événements humains de ces dernières années et de ces derniers mois, qui se pressent à un rythme accéléré, préviennent que les nations approchent toujours plus rapidement du carrefour du salut ou de la ruine. L'humanité est arrivée à un point où elle doit choisir entre les garanties de salut et de prospérité qu'offre la technique exclusivement matérialiste et celles plus sûres et plus dignes de l'homme que présente une suprématie rénovée de l'esprit. Milan, comme toutes les modernes et grandes métropoles, dont la vie pivote sur le travail productif de la grande industrie pressent elle aussi les dangers d'une telle alternative, de la séduction de mirages matérialistes, comme aussi, peut-être, du préjugé qui voudrait opposer, comme des valeurs inconciliables, progrès et religion. Non, chers fils, la suprématie de l'esprit n'exige pas de renoncer à la prospérité ni de freiner l'impulsive technique vers un progrès toujours plus grand ; mais, d'une part, elle suggère sagement qu'il ne faut pas établir le bonheur de la vie présente sur l'abondance des biens matériels, tandis que, de l'autre, elle avertit qu'on ne doit pas laisser dominer les lois et le cours du progrès technique, de manière qu'ils se transforment en tyran déraisonnable et inhumain. Maintenez à l'abri de toute embûche ouverte ou perfide la vraie liberté et la dignité de l'esprit, comme les seules qui puissent sauver le patrimoine commun de civilisation déjà acquis et garantir sûrement le bien-être futur.

Aussi, est-ce pour Nous un profond réconfort d'apprendre que Milan, dans la portion la plus choisie de son excellente population, a donné, ces jours-ci, la preuve qu'elle voulait rester fidèle à sa grande tradition de religion et de civilisation. Elle n'a pas oublié, et Nous sommes certains qu'elle n'oubliera pas, l'enseignement de son incomparable évêque, saint Ambroise, d'où lui viennent ses plus hautes traditions et qui retentit encore comme un avertissement aux adorateurs de la matière : « *Humanis enim divina praestare non dubium est, et corporalibus spiritualia* » ; Il est hors de doute que les choses divines doivent prévaloir sur les choses humaines, et les spirituelles sur les corporelles. (S. Ambros, *Expos. in Luc*, l. IV, n. 20 ; Migne, *P. L.*, t. XV, col. 1702) ; inoubliées et inoubliables sont aussi ces autres paroles adressées à chacun de vos ancêtres, et qui constituent la source d'une existence féconde et sûre : « *Vita tua Christus est, ipse est vita quae mori nescit* »; Ta vie, c'est le Christ ; Il est la vie qui ne connaît pas la mort (*Ib.*, l. VII, n. 1 ; *Ib.*, col. 1786). La suprématie de l'esprit, comme garantie de l'avenir, et l'attachement au Christ, comme source de vie, tels sont les principes fondamentaux sur lesquels doit être fondée la « Cité de Dieu ».

L'édification de la Cité de Dieu

Préparez-vous donc à l'édifier promptement, vous qui vous plaisez tant à faire sortir de terre des bâtiments imposants, à ouvrir de larges routes, à jeter des ponts hardis, à élever de puissantes digues, en un mot à « construire ». Nul ne peut méconnaître à votre ville l'admirable floraison actuelle de ses institutions religieuses, culturelles, éducatives et d'assistance publique ; tout aussi louable et efficace est le travail des clercs et des religieux ; et pleine d'entrain est l'initiative des organisations catholiques dans le domaine des sciences, de l'art, de la presse. Il reste cependant un immense champ ouvert à qui veut « construire », particulièrement pour étendre à toutes les classes l'instruction religieuse, pour rendre plus intense l'influence chrétienne dans le monde du travail, pour attirer la jeunesse dans les sentiers de l'indispensable austérité de vie, pour renforcer les traditions

chrétiennes de la famille, pour éveiller dans tout le peuple la conscience des imprescriptibles devoirs envers Dieu. Employez les talents particuliers qui vous distinguent et vous concilient l'estime universelle : l'inlassable activité, le respect des engagements, la largeur d'esprit dans l'emploi des moyens nécessaires au but, la rapidité et l'exactitude dans l'exécution. Suivez également, dans cette œuvre d'édification spirituelle, l'impulsion de votre caractère, qui vous fait exceller en tout ce que vous entreprenez, car ainsi la nation tout entière retirera de votre exemple un profit plus grand et plus élevé que celui, déjà appréciable, qui lui vient des produits de vos industries si bien organisées.

Pas n'est besoin, du reste, de chercher loin le plan de la « Cité de Dieu » que vous vous proposez de construire. Il vous a été illustré amplement, au cours de l'extraordinaire Mission, où l'on vous a montré que l'Eglise, à qui Dieu a confié la direction de l'exécution de cette œuvre, est présente à tout instant au milieu de vous, en la personne de vos pasteurs, toujours disposée à vous éclairer, à vous soutenir, à vous défendre. Reconnaissez dans ses représentants le Christ lui-même et soyez dociles et fidèles à leurs enseignements.

Et maintenant, en prenant congé de vous, Nous vous bénissons tous avec effusion de cœur. En premier lieu, votre archevêque bien-aimé, le vénérable clergé, les zélés religieux et très pieuses religieuses, les infatigables prédicateurs si nombreux, et tous ceux qui ont coopéré au bon succès de la Mission, les autorités que Nous tenons à remercier pour la bienveillance qu'elles ont manifestée, les citoyens et tous les fidèles du cher archidiocèse des saints Ambroise et Charles. A Notre-Dame de la Nativité (1), votre céleste Patronne, Nous confions la continuité de cette renaissance spirituelle, afin que la paix du Christ règne dans vos cœurs (*Eph.*, 3-15).

Deo autem et Patri nostro gloria in saecula saeculorum. Amen. (*Phil.*, 4. 20.)

(1) Mot à mot : *A Maria nascente* (à Marie naissante). (*N. D. L .R.*)

Au IIe Congrès mondial pour l'apostolat des laïcs

La mission de l'Eglise

par S. Exc. Mgr J.-B. Montini, archevêque de Milan

Le R. P. Robert Rouquette, S. J., dans les Etudes (*décembre* 1957), *p.* 419, *signale parmi les « grandes leçons » du IIe Congrès mondial pour l'apostolat des laïcs, l'intervention de Mgr Montini « qui a été comme le sommet du Congrès ». Nos lecteurs en apprécieront toute l'importance doctrinale et pratique* (1) :

D'abord un examen de conscience.

Pourquoi, ô mes amis, m'avez-vous demandé de vous parler de ce que vous connaissez déjà ? Ne vous est-elle pas déjà connue par la foi, la science et l'expérience, la mission de l'Eglise ? Que pourrais-je ajouter à la parole si connue du Christ, qui détermina la mission de l'Eglise en ces mots décisifs adressés à ses apôtres : « Allez, enseignez toutes les nations, baptisez-les au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, leur enseignant tout ce que je vous ai enseigné. » (*Matth.*, XXVIII, 19-20.) A moins que vous ne désiriez entendre redire ces paroles connues et aimées pour en goûter l'accent prophétique, en expérimenter la réalité historique, en admirer la simplicité et la majesté, les sentir, aujourd'hui encore, vivre et agir en vous, pour les écouter comme si elles étaient nouvelles, comme si elles étaient prononcées actuellement et pour en éprouver, avec un frémissement profond, la vertu secrète qui transforme le pécheur en apôtre, le disciple en maître, l'adepte timide en témoin héroïque ? Ou mieux encore : est-ce pour les méditer comme si elles vous étaient adressées à vous qui avez été, de la façon la plus simple et la plus paradoxale, choisis parmi les milliers d'hommes qui vivent sur cette terre et les milliers de ceux qui suivent la religion du Christ, pour être appelés, de telle façon, dans telle mesure, à cette grande, à cette mystérieuse mission ? En d'autres termes, voulez-vous entendre dire que la mission de l'Eglise est aussi la vôtre ? Désirez-vous transformer pour un instant ce Congrès en un examen de conscience, en une méditation qui pénètre votre âme, la soulève tout entière et la réconforte, et crée en vous une conscience et une énergie nouvelles, comme si la voix évangélique à la fois douce et forte, autoritaire et amie, retentissait en vous : « Le Maître est là, et il t'appelle » ? (*Jean*, XI, 28.) Ou bien encore : voulez-vous écouter à nouveau cette doctrine bien connue pour honorer, non la personne, mais le ministère de celui qui la redit ? Et voulez-vous ainsi expérimenter la valeur d'un enseignement, sa profondeur, sa beauté, son efficacité, le recevant avec une amoureuse humilité, non comme une simple doctrine spéculative, mais comme une communication vivante de celui qui, par mandat divin, doit la transmettre comme il l'a reçue, en apôtre, en évêque ?

Ou bien encore : avez-vous compris, en me demandant de vous parler de la mission de l'Eglise, qu'il est de notre devoir de réfléchir pour mieux comprendre ce qu'elle est finalement ? L'Eglise a été pour nous une éducation, comme insensible et conaturelle ; il faut aujourd'hui qu'elle devienne un savoir et une vie. Elle nous était un héritage du passé, il

(1) Nous reproduisons la traduction française qui nous a été communiquée de Rome tout récemment par le Comité permanent des Congrès internationaux pour l'apostolat des laïcs. Les sous-titres sont de notre rédaction.

faut qu'elle devienne une richesse du présent. Elle était pour nous une tradition ; il faut qu'elle devienne quelque chose de conscient, une force. Avez-vous compris qu'en approfondissant cette connaissance de la doctrine de l'Eglise, on arrive à découvrir son originalité divine, le secret de son éternelle jeunesse, l'attrait de sa beauté, le principe de sa fécondité inépuisable ? Et comprenez-vous aussi que cette méditation sur le mystère de l'Eglise devient le thème central autour duquel se polarisent non seulement les études de la théologie moderne, mais le sens religieux de notre génération, qui trouve ici le sceau de son orthodoxie, la source de sa prière, son espérance dans la conquête spirituelle du monde contemporain et du monde de demain ?

Ce qu'enseigne la doctrine catholique sur la mission de l'Eglise

S'il en est ainsi, il n'est pas vain d'entendre redire l'antique et vivante doctrine sur la mission de l'Eglise. Elle est tout entière contenue dans une simple proposition : la mission de l'Eglise est de continuer le Christ.

Rappelez-vous ce qu'enseignait le Concile du Vatican : « L'éternel Pasteur et Evêque de notre âme, pour rendre éternelle l'œuvre salvatrice de la Rédemption, décida d'édifier l'Eglise, dans laquelle, comme dans la maison du Dieu vivant, tous les fidèles seraient reçus dans le lien de la foi et de la charité. » (Denz., 1821.) Et rappelez-vous ce que le Pape, dans l'Encyclique sur le Corps Mystique nous répète : « Comme, en fait, le Verbe de Dieu, pour racheter les hommes par ses souffrances et ses tourments, a voulu se servir de notre nature, ainsi, de la même façon, il se sert de son Eglise pour continuer perpétuellement l'œuvre commencée. » (*A. A. S.*, 1943, 199.)

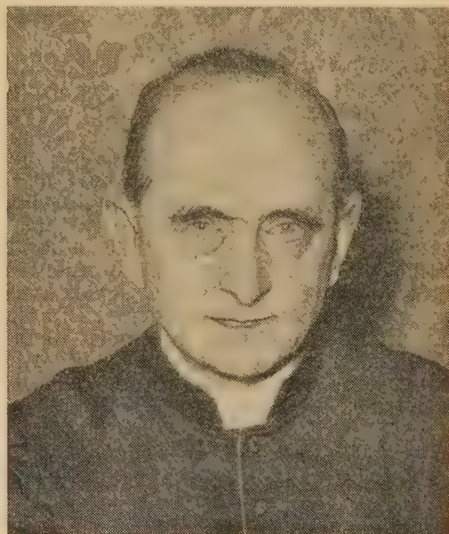
Les contrastes de la mission de l'Eglise.

Nous sommes devant un fait qui se présente simultanément sous un double aspect : l'un, d'identité, de conservation, de cohérence, de communion de vie, de fidélité, de présence ; c'est l'Eglise symbolisée par la stabilité de la pierre ; et l'autre, de mouvement de transmission, de projection dans le temps et dans l'espace, d'expansion, de dynamisme, d'espérance eschatologique ; et c'est l'Eglise symbolisée par le Corps mobile du Christ, vivant et sans cesse grandissant.

La mission de l'Eglise nous invite à contempler la trace du Christ à travers les siècles : vraie trajectoire qui crée l'histoire ; l'histoire avec son sens et sa valeur qu'elle communique à l'histoire humaine qui, autrement, ne sait où les chercher et où les trouver.

Le mot « mission », qui limite le champ immense sur lequel s'étend la doctrine de l'Eglise, suggère à notre esprit cette notion de mouvement qui caractérise la vie de l'Eglise : elle part du Christ ; par lui, elle est envoyée, poussée en avant, suivie ; elle le porte avec elle, le prêche, le communique, le transmet ; par son intermédiaire, le Christ vient jusqu'aux hommes, franchit les frontières qui séparent les nations, chevauche les siècles, entre en contact avec la vie humaine, ses formes, ses institutions, ses coutumes, ses civilisations ; elle rencontre des obstacles, subit des chocs, des persécutions ; elle trouve des fidèles, fait des conquêtes, triomphe ; et elle chemine, souffrant et croissant, priant et travaillant, enseignant et distribuant ses bienfaits ; elle chemine vers un terme qui l'attire tant — comme s'il était proche — et la soutient tellement qu'elle ne connaît ni fatigue ni découragement ; elle chemine dans l'espérance d'un dernier jour où le Christ mystérieux qu'elle porte en elle se dévoilera à elle et l'absorbera toute en lui, dans la béatitude de la vie éternelle.

Cette mission est donc semblable à un voyage autour duquel l'Eglise vit et se développe, et continue l'œuvre de la Rédemption ; et bien qu'elle présente tous les caractères d'un événement humain important et manifeste, elle n'est pas seulement humaine. Elle



est comme une incarnation continuée du Christ ; et c'est pourquoi elle naît, elle vit, elle se dirige, ordonnée à un mystère qui est précisément la présence du Christ en elle. C'est à juste titre que ceux qui ont formulé ce thème pour votre Congrès ont senti le besoin de mettre à côté du mot « mission », cet autre mot « mystère ». La mission de l'Eglise naît, se réalise et progresse en vertu du mystère qui l'engendre, la vivifie, la prépare à son ultime aboutissement eschatologique.

Jésus-Christ a ainsi tracé l'itinéraire de sa vie terrestre : « Je suis sorti du Père, et je suis venu dans le monde ; maintenant, je quitte le monde, et je vais au Père. » (*Jean*, 16-28.) L'Eglise peut dire d'une manière analogue : je suis sortie du Christ ; je parcours le monde en vivant de sa vie ; puis je retournerai à lui ; et elle indique ainsi la raison et la ligne de sa mission mystérieuse.

L'origine de la mission

Considérons donc quelle est l'origine de la mission de l'Eglise, d'où elle tire son principe, ce qui veut dire non seulement son commencement dans le temps, mais la cause efficiente et permanente de son authenticité, de son autorité et de sa vitalité.

L'origine, avons-nous dit, c'est le Christ. Nous ne faisons pas ici une leçon de théologie sur l'Eglise. Il nous suffira de rappeler que c'est le Christ qui fonde l'Eglise, c'est lui qui

l'institue, lui qui l'engendre, lui qui l'envoie. On connaît bien l'interprétation symbolique que les Pères ont donnée de la blessure du côté du Christ crucifié, blessure d'où coulaient le sang et l'eau. Comme du côté d'Adam endormi Dieu tira Eve, mère de tous les vivants, ainsi de celui du Christ, mort pour nous sur la croix, est née l'Eglise, mère de tous les croyants (cf. *Aug.*, tract CXX ; Denz., 480).

C'est pourquoi il est nécessaire de bien comprendre comment la mission du Christ se prolonge dans la mission de l'Eglise. C'est là l'acte qui engendre l'Eglise, c'est la manifestation de la cause efficiente de l'Eglise ; c'est la découverte et la mise en relief de l'apostolicité de l'Eglise, qui doit nous intéresser avant tout et qui met en évidence son organisation hiérarchique.

Le Christ « avant de nous quitter a voulu qu'il y eût toujours, au milieu de nous, des hommes revêtus de pouvoirs divins, par lesquels l'action qu'il exerce du haut du ciel pourrait être conduite sensiblement jusqu'à chacun de nous et continuer de nous atteindre de la manière qui nous est conaturelle, par la voie d'un contact direct. Ce sont les pouvoirs hiérarchiques : loin de se substituer à l'action du Christ, ils se subordonnent à elle pour la véhiculer, en quelque sorte, à travers le temps et l'espace » (Journet, i, 13). Ce prolongement de la mission du Christ dans celle de l'Eglise, mieux encore, cette identité des deux missions est un des points essentiels du catholicisme.

La mission de l'Eglise ne peut que continuer celle du Christ.

Rappelons-nous en passant :

« Celui qui vous écoute, m'écoute ; et celui qui vous méprise, me méprise ; or, celui qui me méprise, méprise Celui qui m'a envoyé » (*Luc*, x, 16), a dit Jésus. Et il a encore ajouté, au jour de la Résurrection : « Comme mon Père m'a envoyé, moi aussi je vous envoie. » (*Jean*, xx, 21.) Cette doctrine qui touche à la conscience que le Christ avait de sa mission et du prolongement humain et historique de cette mission est, comme nous le savons, fondamentale ; il ne faut donc pas s'étonner qu'elle fasse l'objet des critiques les plus subtiles et les plus tenaces, des négations les plus audacieuses et les plus fausses.

Mais la vérité est claire. Toute l'histoire apostolique la prouve. Le titre que saint Paul revendiquait pour lui, comme marque caractéristique, « apôtre de Jésus-Christ, par la volonté de Dieu » (*II Cor.*, i, 1), est plus qu'une vocation personnelle, plus qu'un simple service, plus qu'un charisme gratuit et personnel de l'Esprit-Saint : c'est un mandat spécial, une investiture exceptionnelle qui authentifie sa mission comme venant du Christ, comme reçue de lui : « Apôtre, dit-il, non de la part des hommes, ni par l'intermédiaire d'un homme, mais par Jésus-Christ et Dieu le Père, qui l'a ressuscité d'entre les morts. » (*Gal.*, i, 1.) L'apôtre apparaîtra ainsi comme le principe de continuité et de diffusion de la révélation chrétienne en même temps que d'unité et d'autorité dans la communauté des fidèles qui se crée autour de lui ; une tradition sans une autorité, ou une loi écrite sans la présence d'un gardien et interprète vivant, ne sont pas le christianisme primitif ; celui-ci est né du Christ, social et hiérarchique, autour de celui qui a reçu le mandat de fonder, organiser, instruire, gouverner la communauté naissante (cf. Battifol, *L'Eglise naissante*, ii).

Tout ceci a toujours été clair pour nous et reste acquis, aujourd'hui encore, contre toute exégèse contraire ; et c'est le fondement de la mission de l'Eglise.

Arrêtons-nous un instant à ce fondement. Il est caractérisé, disions-nous, par l'identité de la mission du Christ avec celle de l'Eglise et par le prolongement de cette identité du Christ et de l'Eglise, c'est-à-dire par l'investiture que reçoit l'apôtre pour continuer, garantir, exercer la mission du Christ. Deux caractères que nous devons nous-mêmes bien retenir et que nous pouvons traduire en deux mots fondamentaux pour qui veut comprendre la mission de l'Eglise et y participer : l'orthodoxie et le mandat.

La mission de l'Eglise exige l'orthodoxie.

L'orthodoxie exige que la mission de l'Eglise découle parfaitement de sa vraie source et que soit conservé jalousement le patrimoine doctrinal et sacramentel du Christ, le « *depositum* » dont parle saint Paul, qu'un ministre de l'Evangile doit garder fidèlement (*I Tim.*, vi, 20). L'orthodoxie semble mettre un frein à la mission dans l'acte même par lequel elle prend son élan, comme un lien qui l'attacherait à un principe immobile, inflexible, extrinsèque et contraignant, qui enlèverait au missionnaire sa liberté de pensée et d'action et mutilerait sa personnalité. Notre individualisme moderne ne sympathise pas volontiers avec une forme de pensée et de vie fixée pour toujours et par voie d'autorité. La religion elle-même, pour nous les modernes, semble s'appauvrir quand elle doit se conformer à des dogmes rigides, et la ferveur s'éteindre quand nous ne pouvons plus suivre spontanément les impulsions de nos sentiments ou nous prévaloir de nos libres expériences. L'action de tant d'hommes et de femmes pour répandre une idée morale et religieuse, sans souci de l'orthodoxie catholique, semble posséder parfois une plus grande efficacité et de meilleurs arguments, précisément parce qu'elle ne part pas d'un point fixé, n'est pas liée à des dogmes déterminés, ne porte pas avec elle la charge sublime mais lourde de la vérité divine, mais qu'elle prend sa source dans l'intelligence ou l'inspiration d'esprits, souvent généreux et sincères, qui, forts de quelque précieux fragment de morale naturelle ou de quelque réminiscence biblique ou philosophique, de quelque inspiration poétique et artistique ou de quelques vagues principes chrétiens, se consacrent à prêcher la conversion du monde : ils sont apôtres d'eux-mêmes, ils n'ont d'autre vérité à annoncer que celle qui est à la mesure de leur capacité humaine. C'est le « mystère » qui leur fait défaut, ce mystère qui doit animer et informer toute vraie mission de salut ; ce qui leur manque, c'est le vrai Christ, c'est le Dieu vivant. Leur œuvre n'est plus mission religieuse, elle est mission humaine ; elle n'est

plus la continuation du Christ, elle est une entreprise humaine.

Nous devons, au contraire, être très fermement persuadés que la mission confiée par le Christ à l'Eglise ne peut manquer d'une scrupuleuse orthodoxie : elle est l'anneau de jonction, le canal de communication, la garantie de l'union au Christ, de sa présence, de son autorité. Elle est la condition indispensable pour recevoir le patrimoine divin et la garantie pour le conserver intact. Elle nous fait comprendre comment la mission de l'Eglise est, à proprement parler, une transmission de valeurs transcendantes, et qu'elle exige donc, chez celui qui l'accomplit, la conscience d'être disciple plus encore que maître ; ministre, plus encore que défenseur ; en un mot, d'être un canal et non pas une source.

Si le Christ, le Maître, a pu dire, en parlant de lui-même : « La parole que vous entendez n'est pas de moi, mais du Père qui m'a envoyé » (*Jean*, XIV, 24), que devra dire, pour qu'on le croie, celui qui veut être son disciple et son missionnaire ? Il faut que nous nous fassions de l'orthodoxie une idée différente de l'opinion courante, qui voit en elle un joug pour celui qui la subit et un fouet pour celui qui la détient. Pour nous, au contraire, elle doit être la passion de la vérité, telle que le Christ nous l'a révélée et que l'Eglise nous l'enseigne ; elle doit être l'épreuve de notre sagesse et de notre humilité, capable d'accueillir et de transmettre les dons supérieurs de Dieu ; elle doit être la sécurité de notre esprit, s'appuyant non sur le sable mobile d'opinions humaines et d'éclectismes arbitraires, mais sur le roc de la parole divine ; elle doit être l'aiguillon qui nous pousse à la recherche et à l'action dans les lignes qui alors ne peuvent se perdre dans le doute ou s'égarer dans l'erreur ; elle doit être amour — et non prétexte à polémiques — pour ceux que nous voulons appeler au salut chrétien.

La nécessité du mandat.

Et avec l'orthodoxie, le mandat.

L'orthodoxie regarde le contenu du patrimoine à transmettre ; le mandat, la capacité de le transmettre. La mission de l'Eglise ne part pas d'elle-même, ne s'organise pas d'elle-même. Elle doit recevoir une juridiction et un pouvoir initial, qui dureront ensuite et se transmettront, sous une forme déterminée, par le moyen du sacrement de l'Ordre et la juridiction ecclésiastique. Doctrine merveilleuse, qu'il nous suffit ici de commenter en notant que personne ne peut, par soi-même, s'improviser apôtre ; on doit recevoir un mandat pour exercer une fonction si sublime. Il est vrai que dans l'Eglise de Dieu, tout chrétien, ayant reçu au Baptême la capacité de participer aux dons divins et au culte divin, ayant reçu le *« regale sacerdotium »*, peut et doit s'associer à l'action apostolique de l'Eglise ; mais une telle action doit être soumise à une discipline qui exige d'être mandatée de façon d'autant plus précise par celui qui a reçu lui-même mandat pour la défendre et la promouvoir, que cette discipline regarde davantage la sanctification et la direction du corps ecclésiastique et de chaque fidèle. Ce qui équivaut à dire, dans la pratique, que celui qui veut être apôtre doit dépendre de l'autorité ecclésiastique, ne pas s'en affranchir ; lui demeurer uni, ne pas s'en séparer ; offrir ses services, ne pas revendiquer sa propre liberté ; se sentir solidaire, non seulement des intérêts profonds de l'Eglise, mais de ce qui est sa forme visible et concrète. L'apostolat n'est pas une activité libre, mais une milice ordonnée, une collaboration ; et il sera d'autant plus parfait, qu'il sera marqué d'un sens plus grand de la hiérarchie et de la communauté, et lié plus étroitement à ceux que « le Saint-Esprit a constitués évêques pour régir l'Eglise de Dieu » (*Act.* XX, 28).

Telle est l'origine de la mission de l'Eglise. Il nous faut maintenant voir en quoi elle consiste et quelles sont ses fins spécifiques et immédiates.

En quoi consiste essentiellement la mission de l'Eglise ?

Dans ce domaine encore, il faut se référer au Christ et rechercher quelle définition il a donnée lui-même de sa propre mission. Devant Pilate, à un moment où s'imposait une définition synthétique, Jésus dit : « Je suis venu dans le monde pour rendre témoignage à la vérité. » (*Jean*, XVIII, 37.) Dans une autre circonstance de sa vie publique, il avait dit : « Le Fils de l'Homme est venu chercher et sauver ce qui était perdu. » (*Luc*, XIX, 10.) Enfant, dans le Temple, à Marie qui le cherche, il répondait : « ... je dois être aux affaires de mon Père. » (*Luc*, II, 49.) Tout ceci est résumé dans la profession de notre foi, gravée dans le Symbole de Nicée : « Pour nous, les hommes, et pour notre salut, il est descendu des cieux, il s'est incarné, par l'opération de l'Esprit-Saint, dans le sein de la Vierge Marie et s'est fait homme, il a souffert, a été enseveli et est ressuscité. » (Cf. DENZ., 54.)

Si la mission de l'apôtre, c'est-à-dire celle de l'Eglise, est celle même du Christ, nous devons tenir compte, avec une scrupuleuse attention, de la nature et des buts de la mission du Christ tels qu'ils se trouvent indiqués plus haut. Ceci aussi est un point fondamental, non seulement pour la théologie, mais aussi pour notre conscience catholique moderne.

Le fait chrétien a été l'objet, dans les derniers temps, comme nous le savons tous, d'une analyse critique extrêmement aiguë et, en général, négative. Mais comme il n'est pas possible de nier que le christianisme soit un fait réel et toujours opérant, on a alors avancé les interprétations les plus variées pour tenter d'en nier les prérogatives surnaturelles, pour en contester l'originalité, pour en réduire l'importance, pour en souligner ensuite quelques aspects de détail et les utiliser à des fins particulières. Cette déformation du christianisme prend parfois des apparences attirantes pour les buts pratiques auxquels elles se prêtent et qui peuvent exercer une certaine séduction, même sur nous chrétiens.

La mission chrétienne est essentiellement religieuse.

Tout le monde admet que la mission du Christ, et par conséquent celle de l'Eglise qui la continue, est liée à une idée de salut, c'est-à-dire de changement pour améliorer les conditions humaines.

Mais quel salut ? Quel changement ? Et

obtenus comment ? Nous disons que le salut apporté par le Christ est le Royaume de Dieu, c'est-à-dire sa religion : c'est-à-dire les rapports qu'il a établis entre le Père céleste et l'humanité, avec toutes les conditions que cela requiert et toutes les conséquences qui en découlent.

La mission chrétienne est essentiellement religieuse. Elle n'est directement ni politique, ni sociale, ni économique. Elle considère l'homme par rapport à sa fin suprême, elle définit et met en acte l'orientation radicale de l'homme vers Dieu et y fait correspondre une élévation gratuite, mais bienheureuse et surnaturelle, de l'homme à la dignité de fils de Dieu. Ainsi, c'est une parole de vérité divine qui entre dans la vie et veut être acceptée en vertu même de la source dont elle émane : la bouche de Dieu ; c'est une bonne nouvelle, un Evangile qui interprète le monde comme Dieu le voit et invite l'humanité à se juger et à juger les choses à cette lumière à la fois bienheureuse et austère ; c'est une rencontre libre et merveilleuse de deux volontés tout à fait inégales sur la scène du temps et du monde, celle de Dieu qui exige par amour et celle de l'homme qui fixe par sa réponse son destin éternel. C'est une rédemption, œuvre du Christ fait Prêtre et Victime d'un sacrifice capable d'absorber et d'annuler toutes les dettes qui ne peuvent être payées par l'humanité pécheresse et de la faire renaître à l'innocence ; c'est enfin une communion de vie et de pouvoirs, qui passe du Christ à ses disciples, et crée, ici-bas, une société parfaite et spéciale qui s'appelle l'Eglise et qui prépare la symbiose finale du Christ et de son Corps mystique au delà des confins du monde et de l'histoire présente.

Ce qu'elle n'est pas.

La mission chrétienne n'est donc pas le simple énoncé de quelques principes que l'évolution philosophique de la pensée humaine peut s'approprier ; elle n'est pas un vague spiritualisme fait pour enivrer l'émotivité de la conscience ou endormir les souffrances ; elle n'est pas un prophétisme lyrique ou un mysticisme charismatique fait pour susciter des énergies obscures et superstitieuses dans les régions profondes de l'imagination ou des instincts ; elle n'est pas un humanisme naturaliste qui tend directement à l'amélioration de l'ordre temporel ; elle est encore moins une révolution qui prétend faire justice des désordres sociaux et soulever une classe contre l'autre ; elle n'est pas davantage une apathie résignée devant le monde tel qu'il est, dans l'attente d'une future palingénésie réparatrice.

Elle est très originale la mission chrétienne. Elle est très exigeante. Mais il est plus facile de la vivre que de la définir. La mission de l'Eglise consiste à prolonger dans le monde la vie du Christ et à faire participer l'humanité à ses mystères : l'Incarnation et la Rédemption. C'est donc la mission de l'Eglise que d'établir une communion de vie avec lui et, par voie de conséquence, une communion fraternelle entre les hommes. La mission de l'Eglise est d'engendrer l'Eglise, de la faire vivre, de la propager, de la faire fructifier dans les œuvres propres de la foi, de la grâce, de l'Evangile. Comme un arbre vivant, l'Eglise se fait elle-même, pousse ses rameaux, mûrit ses fruits. « Je suis la vigne, vous êtes les sarments », a dit Jésus (*Jean*, XV, 5).

I. — Le royaume de Dieu prime tout dans la mission de l'Eglise

Si nous comprenons bien cette nature de la mission de l'Eglise, nous pouvons en déduire quelques conséquences très importantes pour former en nous une mentalité apostolique.

La première conséquence est que l'Eglise a en elle-même le but immédiat de sa propre mission. En un certain sens, l'Eglise est à elle-même sa propre fin. L'Eglise ne sert aucun autre but ; elle ne poursuit pas d'autre but que celui qui est immanent à l'affirmation de sa propre vie. Il n'y a pas de fin plus élevée que la sienne. Il n'en existe pas de plus nécessaire. Et c'est sur cette conception de la mission de l'Eglise que se fonde son indépendance vis-à-vis de l'Etat, comme de tout autre pouvoir humain ou de tout autre intérêt. L'Eglise est libre parce que constitutionnellement elle se suffit. L'Eglise est la fin de l'Eglise : elle doit travailler directement pour elle-même, non parce qu'elle se suffit égoïstement ou pour limiter la bonté et l'activité des hommes, mais parce qu'elle renferme une forme de vie unique, supérieure, intégrale, à laquelle les formes de vie temporelles et humaines peuvent s'alimenter, non comme d'un moyen à leur service, mais plutôt comme d'un principe à leur propre bénéfice. « Cherchez d'abord le royaume de Dieu », enseigne le divin Maître (*Matth.*, VI, 33).

Confusions et déviations inacceptables.

Ce primat du royaume de Dieu dans l'évangélisation, c'est-à-dire dans la mission de l'Eglise, a été, comme chacun le sait, l'objet de vives discussions, même dans le monde catholique, discussions dont certains épisodes récents furent dramatiques sur le plan spirituel. On a essayé de faire passer en premier lieu l'œuvre de la rédemption humaine et sociale avant l'œuvre de rédemption morale et religieuse ; ces essais sont aussi significatifs que malheureux, non pas tant en raison de leur méthode pratique qui peut suggérer de commencer l'œuvre missionnaire et pastorale de l'Eglise par les dons de sa charité humaine, qu'en raison du principe qu'ils impliquent, à savoir, la priorité des besoins temporels sur les besoins spirituels, des moyens humains sur les moyens surnaturels, de la rédemption économique sur la rédemption religieuse, de la réforme sociale sur la réforme morale. Vous savez comment l'évangélisation catholique vise d'abord à transmettre la foi, même si, pour cela, elle se sert des œuvres de charité. D'autres cependant pensent qu'il est secondaire de prêcher une foi définitive qui engage, et qu'il convient au contraire de propager, selon les uns, quelques préceptes moraux qualifiés d'absolus, on ne sait sur quelle base, ou au contraire, selon les autres, des œuvres de philantropie et de culture. Et vous savez qu'il en fut malheureusement, même parmi nous, qui ont dévié du droit chemin, comme par angoisse et par excès de zèle, en affirmant : « En raison de la situation actuelle de la classe ouvrière, qui rend difficile sa christianisation, on propose aux chrétiens une action

en deux phases successives : d'abord libération, et ensuite seulement évangélisation. La première de ces deux phases est indépendante des normes chrétiennes... Il n'y a plus pour nous qu'une attitude possible et vraie : nous taire ; nous taire longtemps ; nous taire des années et des années durant, et participer à toute la vie, à tous les combats, à toute la culture latente de notre population ouvrière que, sans le vouloir, nous avons si souvent trompée. Nous avons même renoncé à l'intention de convertir... » (MONTUCLARD, cf. SUENENS, *L'Eglise en état de mission*, 26-27.) Ceci n'est pas la mission de l'Eglise.

II. — L'EGLISE SE DOIT DE RAYONNER

Autre conséquence : bien que trouvant en elle-même, comme tout organisme vivant, la raison prochaine de son action, la mission de l'Eglise c'est de rayonner. Ceci, parce que, comme nous l'avons dit, elle est un rayonnement de la mission du Christ. Elle est communication de grâce et de pouvoirs. Elle est participation au sacerdoce du Christ. Elle est fruit de sa charité. Elle est porteuse du Saint-Esprit. Elle est l'exécution du plan de Dieu. Elle est l'objet de la prière du Christ.

Unité et catholicité nécessaires de l'Eglise.

L'œuvre de salut conçue par Dieu est unitaire et catholique. Elle se déroule selon un plan où le Christ est au centre du dessein unitaire de Dieu : l'unité est déjà faite, elle existe déjà dans le monde ; déjà existe l'unique et véritable Eglise, déjà la plénitude du Christ dans l'unique succession légitime de ses Vicaires, la Papauté. Mais le plan s'étend à l'humanité, à une universalité, à une catholicité qui, si elle existe de droit, n'existe pas entièrement de fait. Pour que l'universalité de fait puisse être obtenue, Dieu a voulu se servir de l'humanité du Christ, du ministère qui prend sa source en lui. Il a voulu se servir, soit comme instruments dans le pouvoir sacramentel de l'Ordre, soit comme causes secondes dans le pouvoir de juridiction, de certains hommes, aidés du concours libre que d'autres fidèles ont le devoir de leur apporter. Dieu a voulu que les hommes fussent associés à la causalité du salut. « Nous sommes des coopérateurs de Dieu », dit saint Paul (*I Cor.*, III, 9) ; en ce sens, on peut dire que « Dieu a besoin des hommes ». L'unité s'épanouit en catholicité par le moyen de l'apostolat et, par le moyen de l'apostolat, la catholicité converge en unité. Tel est le dynamisme propre à la mission de l'Eglise qui continue celle du Christ.

Vous aurez déjà médité cent fois sur ces vérités ; vous vous les remettez à l'esprit pour en expérimenter le puissant attrait et en sentir l'irrésistible impulsion. Il n'entre pas dans le plan de ce discours d'illustrer de façon plus précise comment et pourquoi une certaine investiture apostolique peut être communiquée aussi aux laïcs ; mais je voudrais vous rappeler comment et pourquoi une authentique vocation apostolique s'affirme aussi aujourd'hui dans leurs âmes.

L'Eglise doit rayonner la vérité.

La vérité, de par sa nature, est universelle. Le message du Christ est vérité. Celui qui possède la vérité, possède une lumière ; il la possède pour lui-même, il la possède pour autrui. Celui qui apprécie la valeur de la lumière, aime en répandre tout autour le rayon bénéfique.

Et si la vérité était nécessaire à la vie ? Aussi nécessaire que le pain, pour moi et pour les autres ? Aussi nécessaire qu'une planche de salut dans le naufrage universel de l'humanité ? « Celui qui croira et sera baptisé, sera sauvé ; celui qui au contraire ne croira pas, sera condamné. » (*Marc*, XVI, 16.) Et pourquoi les autres devraient-ils périr pour un manque qui est plus imputable à ceux qui ne leur ont pas donné le moyen de se sauver qu'à leur propre ignorance ? Qui serait jugé le plus sévèrement, si les autres manquaient de la vérité salvatrice à cause de notre égoïsme, par une carence coupable de notre part ? Celui qui a reçu le don de la foi et ne l'a pas transmis aux autres, ou celui qui n'a pas reçu ce don parce qu'il ne s'est pas trouvé un apôtre pour le lui communiquer ?

La vérité, la foi — qui est la vérité nécessaire au salut — crée une responsabilité en celui qui la possède (cf. *Matth.*, XI, 20 sq.). On ne peut mettre la lampe sous le boisseau (cf. *Matth.*, V, 15). Responsabilité immense, responsabilité pressante ; mais il ne faut pas la redouter, parce qu'elle est née d'un plan d'amour et nous oblige à le réaliser dans l'amour. C'est la charité qui le presse (cf. *II Cor.*, V, 14). L'élan vers l'apostolat qui, dans une certaine mesure, devrait exister en tous les croyants comme une loi propre de la foi et de la grâce, cet élan se fait plus fort dans les âmes qu'un appel intime ou extérieur pousse au service de la vérité, au témoignage ; un ordre supérieur et catégorique ne lui permet pas de se taire : « ... nous ne pouvons pas ne pas parler..., nous sommes témoins de la vérité... » (*Act.* IV, 20 ; V, 32.) Et voici qu'aujourd'hui nous assistons à un événement historique et spirituel, dont nous sommes en quelque sorte les acteurs : ce besoin de témoigner envahit, oui, l'âme des chrétiens ouverts aux inspirations de Dieu, mais aussi, s'étend à un groupe d'âmes, devient un phénomène collectif, entraînant ensemble de nombreuses âmes, un phénomène d' « Action catholique ». C'est le peuple chrétien qui se dresse, comme soulevé par un charisme renouvelé des premiers âges du christianisme et qui le fait apôtre : « ... vos fils et vos filles prophétiseront, vos jeunes gens auront des visions et vos vieillards des songes. Oui, dans ces jours-là, je répandrai mon Esprit sur mes serviteurs et sur mes servantes, et ils prophétiseront. » (*Act.* II, 17-18.) C'est le souffle de la Pentecôte qui jaillit à nouveau au sein de l'Eglise et qui l'enivre. Deux voix, oh ! combien différentes, mais cependant identiques dans leur effet, donnent à ce souffle sa forme sensible : celle désormais distincte, répétée, pressante de l'autorité de l'Eglise qui, parmi ses fils, appelle des volontaires à l'apostolat, et celle confuse, gémissante, comme enveloppée dans un mystère d'espérance et d'angoisse, la voix du monde, celle de notre monde qui supplie, sans

même en avoir conscience, comme un malade en proie au délire, qu'on vienne à son secours. Rappelez-vous la vision de Paul à Troas : « ... une nuit, Paul eut une vision : un Macédonien se présenta devant lui et lui fit cette prière : Passe en Macédoine et viens à notre secours ! » (*Act.* XVI, 9.) Cette vision se renouvelle pour qui contemple la nuit sans bornes de notre monde privé de lumière spirituelle, et la voix de l'humanité qui, brûlant de cette soif inextinguible de Dieu qu'elle ne connaît pas, appelle son guide, son sauveur, l'apôtre. « Vous êtes la lumière du monde. » (*Matth.*, V, 14.) Un immense appel apostolique et missionnaire passe, comme pour lui infuser une vocation nouvelle, pour lui dévoiler un destin possible, un immense appel apostolique passe sur notre génération chrétienne.

Et voici qu'enfin la mission part. Mission veut dire envoi. Qu'emporte-t-elle ? Où se dirige-t-elle ? Qui la compose ? Telles sont les questions successives soulevées par notre thème, et qui suffiraient chacune à faire l'objet d'une étude. Mais nous pouvons maintenant les traiter d'une manière synthétique, les regarder comme un panorama qu'on survole.

Et puis, d'ailleurs, nous pourrions dire que nous savons tout. Si l'Eglise est la continuation du Christ, sa mission est de porter le Christ avec elle. Elle devra engendrer le Christ dans la vie du monde, elle est la Mère. L'Eglise-Mère. Elle nous incorpore au Christ ; par saint Paul, nous connaissons cette doctrine : elle a besoin de mots étranges qui, pour la plupart, ne peuvent être traduits en d'autres langues que par des barbarismes ou une périphrase. L'Apôtre les a créés ou rénovés pour décrire l'union ineffable des chrétiens avec le Christ (2 PRAT, 1923, 20). Les mots *cum* et *in* nous font naître, vivre, souffrir, mourir, ressusciter *avec* et *dans* le Christ par le ministère et le mystère de l'Eglise, Corps mystique du Christ et même « plénitude du Christ » (cf. *ib.*, 342-343). Puis le Christ a parlé ; il est le Verbe de Dieu fait chair ; le Christ est le Maître. L'Eglise parlera, enseignera, répétera les mêmes paroles qu'il a dites. L'Eglise-Maîtresse. Sa mission sera l'enseignement, ce sera de garder, d'interpréter, de répandre la doctrine de Dieu ; sa mission sera l'école ; ses missionnaires, les catéchistes, les maîtres, les professeurs, les enseignants, les prédicateurs, les docteurs, les évêques, le Pape. Et encore : le Christ a vécu parmi les hommes (cf. *Bar.*, III, 38). Il a été le prototype, le modèle de l'art de vivre, l'exemple : l'imitation du Christ sera la ligne directrice de l'éthique nouvelle, le paradigme de la vertu humaine restaurée, l'échelle de l'ascétique et de l'héroïsme. Et encore : le Christ a parachevé sa vie temporelle par le sacrifice de la croix et il a, par sa Passion et sa Résurrection, racheté le monde ; il a été prêtre. Son sacerdoce sera communiqué à l'Eglise, qui le continuera jusqu'à la consommation des siècles. La vie sacramentelle de l'Eglise constitue sa mission vitale, c'est le trésor qu'elle porte en elle, qu'elle renouvelle continuellement et distribue aussi largement qu'elle le peut. Et ainsi de suite.

Elle le distribue : à qui ? A ses enfants. Et où trouve-t-elle ses enfants ? Dans le monde. C'est pourquoi l'Eglise entre en contact, en conversation avec le monde. Ceci, à y bien regarder, était l'aspect de notre sujet qui intéressait le plus ce Congrès : l'objet de la mission de l'Eglise, le champ de l'apostolat. Le tableau se fait actuel, tangible, il devient nôtre. Disons aussi qu'il se fait dramatique : la rencontre de l'Eglise avec le monde est en effet un drame, tellement intéressant et complexe, tellement mystérieux et réaliste ! C'est le vrai drame de l'histoire. Le tableau s'élargit : les puissances célestes et les puissances infernales se rencontrent dans la tranchée humaine en un combat transcendant (cf. *Eph.*, VI, 12), que la Providence conduira ensuite à son dénouement final. Ici, l'apostolat devient milice, il devient art. Ici, il se revêt de méthodes et de théories. Ici, il s'arme de moyens et descend dans la pratique. Ici, ceux qui ont l'investiture et la responsabilité totale, la distribuent à ceux qui y participent à des degrés divers. Ici, il se diversifie de cent manières, des formes spirituelles de la prière et de la réparation aux formes ramifiées (2) et quasi impondérables de la bonne parole et du bon exemple. Ici, il se classifie selon les différents modes d'action : la présence, le témoignage, l'action. Ici, il étudie le milieu dans lequel la mission devra se dérouler : par sexe, âge, condition sociale, capacité à recevoir ou à repousser le message chrétien : hostile, réfractaire, difficile, docile, ouvert. Et ainsi de suite.

Mais d'autres vous parleront de tout cela.

Déjà, si vous vous en souvenez, le Saint-Père vous en a magistralement parlé à l'audience accordée, le 14 octobre 1951, au premier Congrès mondial de l'apostolat des laïcs, résumant admirablement la mission de l'Eglise sous ce rapport. Le Pontife régnant disait alors : « Quant à l'Eglise, elle a, vis-à-vis de tous, une triple mission à remplir : hausser les croyants fervents au niveau des exigences du temps présent ; introduire ceux qui s'attardent sur le seuil dans la chaude et salutaire intimité du foyer ; ramener ceux qui se sont éloignés de la religion, et qu'elle ne peut pourtant pas abandonner à leur misérable sort. » (*A. A. S.*, 1951, 786.) (3)

CONCLUSIONS PRATIQUES

Je me limite donc à exciter, non pas à satisfaire, votre intérêt pour cet aspect du sujet, c'est-à-dire le contact de la mission de l'Eglise avec le monde contemporain, par ces quelques observations :

1. Cet aspect concerne directement l'apostolat des laïcs pour cette raison même qu'ils vivent dans ce monde auquel on veut porter la mission de l'Eglise. Ils en ont l'expérience plus que les ecclésiastiques. Du contact de la mission de l'Eglise avec le monde, ils sont les plus proches témoins, ils en voient et ils en

---

(2) Le mot italien était « capillari », qui désigne un apostolat ayant des ramifications multiples qui atteignent les individus et pénètrent les milieux sociaux. (Note de la traduction.)

(3) *D. C.*, n° 1109 du 2. 12. 1951, col. 1499. (*N. D. L. R.*)

vivent les diverses circonstances. C'est donc là que commence la collaboration des laïcs avec la hiérarchie, collaboration qui consiste dans l'étude du monde présent et dans la transmission à l'Eglise des résultats de cette étude. Travail d'information. Les études de statistique et de sociologie religieuse, conduites sous la vigilance d'experts ecclésiastiques, peuvent être d'une grande utilité et commencent déjà à donner des résultats utilisables pour le ministère paroissial. Ainsi, toutes les études de milieu, la littérature même avec ses analyses psychologiques et sa peinture des conditions sociales, l'exploration des lois en vigueur, les conclusions de la pédagogie moderne et de l'art publicitaire, etc., peuvent être une aide excellente des laïcs pour ceux qui ont la responsabilité de guider la mission de l'Eglise.

2. Le problème des contacts entre la mission de l'Eglise et le monde est un problème toujours ouvert, soit parce que le monde, aujourd'hui surtout, est en phase d'évolution profonde et rapide, soit parce que l'application et l'énoncé du message chrétien admettent des variations de temps et de forme. C'est cependant au gouvernement de l'Eglise qu'il appartient de déterminer si l'heure est venue de promouvoir des réformes et quelles sont les réformes à accomplir. C'est là une règle qu'il est nécessaire de rappeler, spécialement aux laïcs : impressionnés par leur expérience directe et moins instruits des critères généraux qui régissent la vie de l'Eglise, ils sont souvent impatients par excès de zèle, et ils voudraient parfois introduire des nouveautés arbitraires ou précipiter des réformes du droit et des coutumes de l'Eglise, sans avoir, à cet égard, ni l'autorité, ni la vue d'ensemble, ni l'assistance du Saint-Esprit pour de telles innovations. Que toujours soient réalisées, avec l'assistance et l'approbation de l'autorité ecclésiastique, les expériences que l'exercice de l'apostolat suggère comme légitimes et valables. Ce n'est pas là une règle négative : elle contient le secret de notre force catholique ; rappelez-vous saint Ignace d'Antioche : « Que personne ne fasse rien sans l'évêque en ce qui concerne l'Eglise. » (*Ad Smyr.*, VIII.) Du reste, ayez confiance, Rome va de l'avant et le Pape la guide.

3. La distinction entre le sacré et le profane mérite une étude particulière et attentive. Ce problème se prête à des malentendus graves et nuisibles et peut facilement donner naissance à des solutions erronées, comme le sont de façon évidente les deux positions extrêmes : la séparation absolue du sacré et du profane peut arriver à paralyser ou à neutraliser la mission de l'Eglise, et le laïcisme moderne, qui traite avec apparent respect les choses sacrées pour les exclure du domaine de la vie réelle, le sait bien ; à l'opposé, la confusion des intérêts et des coutumes sacrés avec les intérêts et les coutumes profanes offre une contradiction qui répugne au caractère transcendant de la religion et à la pureté du message chrétien. Cela, on le sait. Mais il est par ailleurs certain que la mission de l'Eglise est de mettre en contact le sacré et le profane, dans une relation telle que le premier ne soit pas contaminé, mais communiqué, et que le second ne soit pas altéré, mais sanctifié : c'est le mystère de l'Incarnation du Dieu fait homme qui se continue. C'est facile à dire, mais extrêmement difficile à réaliser. Le magistère de l'Eglise, dans ce domaine, nous sera très utile pour trouver une solution. L'étude de l'humanisme chrétien que font les philosophes et les écrivains catholiques pourra y contribuer heureusement tant dans le domaine de la pensée que dans celui de l'action. La matière est délicate et, de par sa nature, complexe et changeante : il faut l'étudier avec prudence et compétence.

4. Il y a encore une question que je laisse également sans solution, mais qu'il est utile de mentionner ici. Celle que nous pourrions appeler des différents degrés de représentation. Au fur et à mesure que l'action apostolique, spécialement celle des laïcs, s'étend du domaine interne de l'Eglise et d'un but religieux à l'ordre temporel et à un but terrestre, elle perd de sa capacité de représenter l'Eglise et d'en exercer la mission directe : l'activité de l'apôtre laïc s'éloigne progressivement de son centre de départ et de ses responsabilités initiales : de religieuse, elle devient Action catholique, puis elle peut devenir sociale, économique, artistique, politique, privée, et ainsi de suite. A un certain point, elle ne représente plus à proprement parler l'action ecclésiale, elle devient alors, comme l'on dit aujourd'hui, aconfessionnelle. Cette gradation elle-même devra être étudiée et sera déterminée par l'autorité ecclésiastique. Mais il sera bon de rappeler que, dans tous les domaines, même dans le domaine temporel, on doit appliquer les principes religieux et moraux, et qu'un catholique ne peut jamais, dans son activité si profane soit-elle, se couper de la loi divine, mais que, toujours au contraire, en toute activité, il doit garder un esprit apostolique : il doit au moins rayonner, par sa vie exemplaire, la foi chrétienne.

5. Enfin, le but général et premier de la mission de l'Eglise est de faire aimer ce qu'elle annonce, vit et défend. Une certaine note d'optimisme et de sympathie domine dans les paroles de l'apôtre. Le message s'appelle l'Evangile, c'est-à-dire la Bonne Nouvelle. Il commence par un chant de joie angélique dans la nuit de Noël : « Je vous annonce une nouvelle qui sera pour tout le peuple une grande joie : il vous est né aujourd'hui un Sauveur. » (*Luc*, II, 11.) Le message chrétien n'est pas l'annonce d'une condamnation ; il appelle à la pénitence pour appeler au salut. Il n'est pas acerbe, il n'est pas revêche, il n'est pas désagréable, il n'est pas ironique, il n'est pas pessimiste. Il est généreux. Il est fort et joyeux. Il est rempli de beauté et de poésie. Il est plein de vigueur et de majesté. Oui, il présente la croix : la souffrance, le sacrifice, la mort, mais pour apporter le réconfort, la Rédemption, la vie.

Le rayonnement de la charité du Christ.

Et c'est pourquoi, en tout premier lieu, le programme de l'apôtre — et de vous, laïcs, en particulier — sera de présenter au monde un christianisme qui suscite l'admiration, la sympathie, qui attire.

Le premier témoignage sera celui de notre union, de notre amour mutuel, de l'entente qui règne entre nous, cordiale, sociale. « Aimez-vous les uns les autres », nous enseigne le Testament du Maître ; « comme je vous ai aimés, ainsi aimez-vous les uns les autres. C'est à ceci que tous reconnaîtront que vous êtes mes disciples, si vous vous aimez les uns les autres. » La première apologie est celle dont Tertullien s'est fait l'écho au sujet de la communauté chrétienne naissante : « Voyez, dit-on, comme ils s'aiment. » (*Ap.* XXXIX.)

Et le second témoignage sera celui de notre amour pour ceux que nous voulons évangéliser. C'est là la grande politique de l'apostolat. Ce n'est pas un intérêt personnel qui en est le moteur, c'est le bien des autres. Il ne vise pas à conquérir, mais à servir. Et son irréductible intransigeance devant l'erreur n'est pas une condamnation, mais une rédemption.

Ici surgit un autre grand problème pratique. L'amour apostolique amène un contact avec le monde à convertir, contact qui peut être plein de dangers. Saint Paul autorise que l'on se fasse Juif avec les Juifs et faible avec les faibles : « Je me suis fait tout à tous pour les sauver tous. » (*I Cor.*, IX, 20.) Jusqu'où va ce relativisme apostolique ? Jusqu'où cette intransigeance ? Jusqu'à quel point la tolérance est-elle permise aux catholiques ? Celui qui guide l'Eglise le dira : la question est extrêmement délicate (cf. VERMEESCH, *La tolérance*). Nous veillerons à ce que notre attitude d'amour et de respect vis-à-vis de ceux qui ne sont pas catholiques ne dégénère pas en indifférence, en éclectisme, en sympathie, en défection : et cela peut arriver à ceux qui étudient la pensée d'autrui, qui fréquentent une société païenne, qui adoptent les coutumes du monde pour en être plus proches, qui poussent la tolérance vis-à-vis des dissidents jusqu'à justifier leur position, qui dialoguent avec ceux qui sont au loin et offensent ceux qui les entourent, qui échangent l'habit du prêtre contre le bleu de l'ouvrier, à ceux qui parlent d'ouverture pour sortir de la maison et non pour inviter à y entrer ceux qui sont éloignés. Nous veillerons, dis-je. Mais nous n'oublierons pas que l'attitude fondamentale des catholiques qui veulent convertir le monde doit être d'abord de l'aimer. Voilà le génie de l'apostolat : savoir aimer.

Je voudrais que de ce précepte chrétien nous fassions notre résolution et notre programme, ici, à Rome, centre de l'apostolat catholique. Nous aimerons ceux qui nous sont proches et nous aimerons ceux qui nous sont éloignés. Nous aimerons notre patrie, nous aimerons celle des autres. Nous aimerons nos amis, nous aimerons nos ennemis. Nous aimerons les catholiques, nous aimerons les schismatiques, les protestants, les anglicans, les indifférents, les musulmans, les païens, les athées. Nous aimerons toutes les classes sociales, mais surtout celles qui ont le plus besoin d'aide, de secours et de promotion. Nous aimerons les enfants et les vieillards, les pauvres et les malades. Nous aimerons ceux qui se moquent de nous, ceux qui nous méprisent, ceux qui s'opposent à nous et nous persécutent. Nous aimerons ceux qui méritent d'être aimés et ceux qui ne le méritent pas. Nous aimerons nos adversaires : ils sont hommes, et nous ne voulons en tenir aucun pour ennemi. Nous aimerons notre temps, notre civilisation, notre technique, notre art, notre sport, notre monde. Nous aimerons en nous efforçant de comprendre, de compatir, d'estimer, de servir, de souffrir. Nous aimerons avec le cœur du Christ : « Venez à moi, vous tous... » (*Matth.*, XI, 28.) Nous aimerons avec la plénitude de Dieu : « Ainsi Dieu a aimé le monde... » (*Jean*, III, 16.)

Est-ce trop que de parler du monde ? Ces paroles sont-elles exagérées ? Est-ce l'enthousiasme qui nous saisit et nous rend présomptueux et enfantins ? Où est l'humilité ?

L'humilité subsiste, et la vision de la réalité tout autant. Mais c'est la mission de l'Eglise qui ouvre ces horizons immenses, et ce n'est pas orgueil et folie de lever les yeux vers le ciel de Dieu. C'est espérance. C'est prière.

D'ailleurs, ce royaume de Dieu est déjà en puissance avec nous. J'en vois devant moi le spectacle. Ecoutez la voix du Christ : « En vérité, je vous le dis, levez les yeux et voyez les campagnes qui blanchissent pour la moisson. » (*Jean*, IV, 35.)

Je regarde et je vous vois, frères, fils et amis très chers, venus des quatre coins du monde, ayant parcouru vers Rome les chemins de l'unité et prêts à repartir vers le monde sur les chemins de la catholicité. Ne me demandez pas alors de vous dire encore, comme je le devrais, quels sont ceux qui doivent accomplir la mission de l'Eglise. C'est trop clair : ce sont les apôtres. Et il est clair aujourd'hui, et il est vrai aujourd'hui que vous, laïcs, catholiques de tous les pays, vous êtes appelés à assumer, en collaborateurs, oui, mais en la faisant vôtre, la mission de l'Eglise.

Décret de la S. C. des Religieux sur l'agrégation à l'Institut « Regina Mundi » (1)

La Sacrée Congrégation des Religieux, vivement sollicitée d'assurer aux membres des Ordres religieux, des Sociétés et des Instituts du monde entier, un enseignement de valeur adapté aux temps modernes, en vertu des pouvoirs qui lui ont été donnés par S. S. le Pape Pie XII, approuve et confirme pleinement les règles suivantes, déjà examinées et revues soigneusement en Commission spéciale, relatives à l'agrégation à l'Institut pontifical *Regina Mundi* et à la reconnaissance par ce même Institut, et, de son autorité, elle demande et ordonne qu'elles soient fidèlement appliquées.

RÈGLES

I. L'*agrégation*, prévue par l'article 13 des statuts de l'Institut pontifical *Regina Mundi*, est l'acte par lequel l'Institut agrégé est placé sous le patronage de l'Institut pontifical *Regina Mundi*, les études qui y sont faites sont reconnues et l'Institut est autorisé à délivrer des diplômes pon-

(1) Traduction de *la D. C.*, d'après le texte latin publié par les *Acta Apostolicae Sedis* des 23-26 octobre 1957.
Au sujet de « Regina Mundi », Institut romain de sciences sacrées pour les religieuses, cf. *D. C.*, n° 1227 du 10. 6. 1956, col. 749 et s.

tificaux en observant ce qui doit être observé.

II. Les diplômes pontificaux qui peuvent être conférés en vertu d'une agrégation qualifiée sont ceux que l'Institut pontifical *Regina Mundi* accorde à la fin de la première et de la seconde années, au terme de l'article 10 des statuts. Cependant, le diplôme qui, en vertu de ce même article est délivré à l'issue de la troisième année, et particulièrement le diplôme d'enseignant, ne peut être accordé qu'aux élèves de l'Institut agrégé qui ensuite auront suivi au moins pendant un an les cours de l'Institut *Regina Mundi* à Rome.

III. Les conditions pour l'agrégation sont :

a) Que les professeurs remplissent les conditions fixées par l'article 4 des statuts de l'Institut pontifical *Regina Mundi*.

b) Que les élèves aient accompli dans de bonnes conditions les études antérieures selon qu'il est prévu dans l'article 5 des statuts.

c) Que les programmes des études soient conformes aux articles 6 et 7 des statuts.

d) Que les examens se déroulent conformément à l'article 8 des statuts.

IV. L'Institut agrégé doit chaque année envoyer un rapport à l'Institut pontifical *Regina Mundi*, dans lequel sont indiqués clairement :

a) la liste des matières qui y sont enseignées ;

b) le nombre d'heures consacrées à chaque matière, le programme, les textes imprimés ou édités d'une autre façon ;

c) les noms des professeurs et leurs titres académiques ;

d) le nombre des élèves qui ont suivi chaque cours et ont passé avec succès les examens ;

e) les noms des élèves qui ont obtenu des diplômes pontificaux du fait de l'agrégation avec les mentions qu'elles ont eues aux examens.

V. L'Institut pontifical *Regina Mundi* a le droit de faire visiter les Instituts agrégés par ses propres délégués et de présider à leurs examens.

VI. L'agrégation est réalisée, en vertu de l'article 13 des statuts de l'Institut pontifical *Regina Mundi* par un décret de la Sacrée Congrégation des Religieux qui définit les conditions et les privilèges de l'agrégation accordée.

VII. Outre l'agrégation, il peut être accordé une « reconnaissance » ou « acceptation » en vertu de laquelle l'Institut reconnu est placé sous le patronage de l'Institut pontifical *Regina Mundi* et un programme d'études adapté est établi tant en fonction de l'approbation à obtenir de l'Ordinaire du lieu, comme il est dit dans le canon 1381, § 3, du Code de droit canon (2), qu'en fonction des études qui doivent être suivies dans l'Institut pontifical *Regina Mundi*, puisque l'Institut reconnu a le droit, du fait de sa reconnaissance ou de son acceptation, de conférer des diplômes pontificaux.

Les règles IV (à l'exception du paragraphe *e*), V et VI, données pour les Instituts agrégés, sont applicables également aux Instituts reconnus ou acceptés.

Donné à Rome, en l'anniversaire du couronnement de S. S. Pie XII, le 12 mars 1957.

VALERIO, cardinal VALERI, *préfet*.

(2) Voici la traduction de ce paragraphe : « Ils (les Ordinaires des lieux) ont également le droit de donner leur approbation en ce qui concerne les maîtres et les livres de religion (dans les maisons d'enseignement soumises à l'autorité de l'Eglise) ; ils peuvent également, pour des raisons de religion et de mœurs, exiger le retrait soit des maîtres, soit des livres. »

La fondation de l'Institut pontifical de pastorale

Pour la préparation à un apostolat spécialisé répondant aux besoins de notre temps, et pour la formation de professeurs de théologie pastorale, a été créé, à Rome, le Pontificium Institutum Pastorale, *comme le fait savoir la note suivante publiée dans* l'Osservatore Romano *du* 11 *septembre* 1957 :

En exécution des directives données plusieurs fois par le Souverain Pontife, S. S. Pie XII, spécialement dans le *Motu proprio* « *Quandoquidem* » (2 avril 1949) (1), dans l'exhortation « *Menti nostrae* » (23 septembre 1950) (2) et dans la Constitution « *Sedes Sapientiae* » (31 mai 1956) (3), les Sacrées Congrégations du Concile, des religieux, des Séminaires et Universités, en accord avec le vicariat de Rome, ont décidé de fonder, avec l'approbation du Saint-Père, le *Pontificium Institutum Pastorale,* dont le siège est près de l'Athénée pontifical du Latran.

Le but de l'Institut est la formation du clergé, régulier et séculier, au ministère pastoral, particulièrement dans les domaines les plus spécialisés, en rapport avec les besoins de notre temps, et de préparer des professeurs de théologie pastorale pour les Instituts de formation ecclésiastique.

Pourront collaborer aux activités de cet Institut d'autres institutions similaires, constituées dans les différents diocèses ou familles religieuses.

Le Rme P. Raimondo Spiazzi, O. P., a été nommé régent de cet Institut.



COMMENTAIRE DE « L'OSSERVATORE ROMANO »

Cette note était suivie, dans le même numéro de l'Osservatore Romano, *du commentaire suivant* (4) :

L'érection de l'Institut pontifical de Pastorale est un nouveau bienfait à inscrire dans le Livre d'or du pontificat de Pie XII, déjà si rempli de grands actes du magistère et d'initiatives au service de l'Eglise et des âmes, répondant aux besoins les plus vifs de notre temps. C'est un aspect, et non des moindres, de la *sollicitudo omnium Ecclesiarum,* qui caractérise les Pontifes romains.

Le besoin d'un Institut qui se consacre d'une façon spéciale à la préparation des jeunes prêtres au ministère pastoral était depuis longtemps à l'ordre du jour un peu partout, et particulièrement

(1) *D. C.*, n° 1041, du 24. 4. 1949, col. 515.
(2) *D. C.*, n° 1080, du 22. 10. 1950, col. 1345.
(3) *D. C.*, n° 1229, du 8. 7. 1956, col. 851.

(4) La traduction (d'après le texte italien) du commentaire, ainsi que de la note ci-dessus, est de *la D. C.* Les notes et les sous-titres sont de notre rédaction.

à Rome, où l'immense et complexe développement de la cité et la rencontre d'hommes de tous pays imposent toujours de nouvelles tâches apostoliques aux prêtres séculiers et réguliers, et leur offrent, en même temps, un champ d'intéressantes et profitables expériences, avec l'avantage unique au monde de la vigilance immédiate de la suprême autorité de l'Eglise.

Comme le rappelle le communiqué que nous venons de relater, le Souverain Pontife Pie XII avait déjà donné de sages directives pour une préparation et une formation pastorale convenables du clergé, spécialement dans le *Motu proprio « Quandoquidem »* (2 avril 1949), dans l'Exhortation « *Menti nostrae* » (23 septembre 1950), et dernièrement dans la Constitution « *Sedes sapientiae* » (31 mai 1956).

La Constitution « Sedes Sapientiae »

Dans ce dernier document, particulièrement ample, précis et documenté, le Souverain Pontife, après avoir donné de hauts et sages enseignements sur la vie religieuse et sur la formation de ceux qui y entrent pour leur propre sanctification et pour l'apostolat, recommandait de se préoccuper spécialement de la formation à la vie pastorale des jeunes religieux, ordonnés prêtres. Cette invitation paternelle, en harmonie avec les autres émanant du Souverain Pontife et du Saint-Siège, peut s'appliquer également au problème des jeunes prêtres du clergé séculier, pour lesquels aussi le Saint-Siège a souligné plusieurs fois, comme nous l'avons dit, la nécessité d'une préparation soignée au ministère pastoral.

Il est utile de rappeler les augustes paroles du Saint-Père : « Notre très importante charge Nous fait un devoir d'ajouter ici — dit-il — que, outre la sainteté et la science requises, il est absolument nécessaire que le prêtre, pour bien remplir son ministère apostolique, reçoive une préparation pastorale très soignée et en tous points parfaite, qui lui donne l'habileté et la dextérité véritables pour s'acquitter convenablement des nombreuses charges de l'apostolat chrétien. »

Un peu plus loin, il ajoutait : « Il faut veiller, en outre, en donnant la formation pastorale, à ce que, tout en tenant compte du degré d'avancement dans les études, les élèves soient instruits de toutes les matières susceptibles de former sous tous les rapports le « bon soldat du Christ Jésus » et lui donner les armes apostoliques adaptées. Par conséquent, outre les études philosophiques et théologiques, pour les préparer opportunément à l'action, comme Nous l'avons dit, il est absolument nécessaire que les futurs pasteurs du troupeau reçoivent de la part de maîtres compétents, selon les normes du siège apostolique, un enseignement relatif aux questions psychologiques et pédagogiques, didactiques et catéchétiques, sociales et pastorales et autres du même genre, qui réponde au progrès actuel en ces matières, et qui les prépare aux nécessités multiples de l'apostolat moderne. »

« Pour que cette formation apostolique doctrinale soit affermie par l'usage et l'expérience, il faut y associer les exercices dits pratiques, progressant graduellement avec sagesse et prudemment ordonnés. Nous voulons qu'ils s'accomplissent dans un stage spécial, suivi après la réception du sacerdoce, sous la conduite d'hommes très compétents du fait de leur doctrine, de leurs conseils et de leurs exemples, et qu'ils se développent d'une façon continue, sans jamais interrompre les études sacrées. » (*Acta Apostolicae Sedis*, vol. XLVIII, 1956, p. 363 et 364.) (5)

De ces paroles du Saint-Père Pie XII se déduisent quelques exigences fondamentales à satisfaire pour la bonne préparation au ministère pastoral : *a*) c'est-à-dire : des études philosophiques et théologiques orientées également d'une façon convenable à l'action pastorale ; *b*) la compétence dans les questions psychologiques, pédagogiques, didactiques et catéchistiques, sociales et pastorales, et d'autres connexes dans le domaine de la culture et de l'action ; *c*) des exercices pratiques accomplis graduellement et sous une sage direction, avant et après l'ordination.

Pour répondre à ces besoins, on a déjà fondé en divers endroits des Instituts chargés de préparer soit au ministère normal des paroisses, soit aux formes d'apostolat spécialisé qui s'imposent de plus en plus comme le complément nécessaire de la vie paroissiale. Mais il est une autre exigence encore plus importante et plus grave, c'est la préparation d'hommes compétents pour enseigner dans les Séminaires et les Instituts religieux la théologie pastorale et pour guider les élèves dans les exercices dont parle la Constitution *Sedes sapientiae,* « des hommes très compétents du fait de leur doctrine, de leurs conseils et de leurs exemples » ; ce sont ses propres termes.

Pour ces raisons, en diverses Semaines d'adaptation pastorale, organisées en Italie par le Centre d'orientation pastorale, on a déjà formulé le vœu de la création d'un Institut d'études pastorales, vœu qui, présenté à la Sacrée Congrégation des Séminaires et Universités, y a trouvé l'accueil le plus favorable, et les projets qui l'accompagnaient ont été rapidement examinés. En même temps, Mgr Ferdinando Baldelli, président de l'Œuvre pontificale d'assistance et directeur de l'Œuvre nationale d'assistance religieuse et morale aux ouvriers, faisait le projet d'un post-Séminaire, où les jeunes prêtres, destinés par leurs Ordinaires au travail des multiples œuvres d'assistance et d'apostolat fondées par lui, pourraient recevoir une préparation adéquate et immédiate. Ce projet obtint l'approbation nécessaire.

De son côté, la Sacrée Congrégation des Religieux, voulant exécuter les prescriptions de la Constitution *Sedes sapientiae,* décrétait l'érection d'Instituts spécialisés dans la formation pastorale des jeunes religieux et en préparait un à Rome.

Ces différentes initiatives devaient se rencontrer sur un terrain commun, et même s'unifier, avec l'adhésion également de la Sacrée Congrégation du Concile, particulièrement intéressée à l'activité catéchistique, et du vicariat de Rome. C'est ainsi que l'actuel Institut pontifical de pastorale, érigé avec l'approbation du Souverain Pontife, répond aux aspirations des diverses parties et exprime en même temps l'esprit d'unité avec lequel on a travaillé à sa préparation, et avec lequel se déploiera son activité.

Les buts de l'Institut

Les buts que l'Institut se propose peuvent se résumer ainsi : sur la base d'une *théologie pastorale* bien développée et traitée sur un plan scientifique en harmonie avec les thèmes fondamentaux de l'économie du salut d'une part, et répondant d'autre part aux besoins du monde contem

---

(5) *D. C.*, n° 1229, du 8. 7. 1956, col. 859-860.

porain, aux apports des sciences et aux expériences en cours dans la vie pastorale et dans l'apostolat de l'Eglise : *a*) former des professeurs de théologie pastorale et des matières auxiliaires pour les Séminaires, les scolasticats et les autres Instituts ecclésiastiques, particulièrement pour la cinquième année de théologie dans les Séminaires, ou pour des cours analogues, consacrés à la formation pastorale, et pour des cours de pastorale dans les scolasticats, selon les instructions de la Constition *Sedes sapientiae ; b*) former scientifiquement et pratiquement des prêtres, soit séculiers, soit réguliers, spécialisés dans les diverses formes de la vie pastorale et particulièrement celles de l'apostolat moderne qui requièrent le plus de science théologique et de préparation technique et culturelle.

L'organisation pratique de l'enseignement

Pour répondre à ces fins, l'Institut qui dépend d'un Conseil de direction spécial, sous la vigilance des Sacrées Congrégations compétentes, organise un double genre de cours, selon qu'il s'agit de la formation adéquate des professeurs de théologie pastorale (cours de deux années) ou de l'orientation pratique vers la vie pastorale (cours d'un an).

Dans le cours biennal, la première année est consacrée à une formation de base qui comprend les matières suivantes :

Matières théologiques : Les grands thèmes bibliques du salut — La doctrine pastorale des Pères de l'Eglise — La doctrine et la législation pastorale de l'Eglise (latine) — La théologie du salut — Questions actuelles de théologie morale — Théologie ascétique et mystique appliquée au ministère pastoral.

Matières historiques : Histoire de la vie pastorale et de l'évangélisation chrétienne — Histoire du gouvernement de l'organisation de l'Eglise — Histoire de la charité et de l'assistance sociale dans l'Eglise.

Matières subsidiaires : Notions générales de catéchétique — Pastorale liturgique — Pédagogie générale — Psychologie pastorale — Rhétorique sacrée et diverses formes de prédication — Direction spirituelle — Sociologie religieuse — Statistique — Démographie — Médecine et psychiatrie pastorale — Notions de caractérologie et de biotypologie — Notions d'économie et de sciences sociales — Notions d'administration ecclésiastique et religieuse.

La deuxième année est plutôt consacrée aux diverses spécialisations qui sont prévues au nombre de quatre : spécialisation catéchistique ; spécialisation missionnaire ; spécialisation dans l'Action catholique et œuvres connexes ; spécialisation dans l'apostolat de la presse et autres moyens d'expression.

Le cours annuel se déroule selon les mêmes principes, d'une façon plus résumée — les leçons ont lieu le matin, du lundi au vendredi, — de façon à permettre aux élèves de faire du ministère, sous la direction de prêtres expérimentés, le samedi et le dimanche, et de consacrer l'après-midi soit à l'étude en particulier, soit à des cours d'adaptation, soit à des cours spéciaux institués par les Instituts auxquel ils appartiennent, selon leurs besoins spéciaux.

L'Institut de pastorale organise des cours de perfectionnement sur les principaux problèmes de la culture et de la vie moderne, et des exercices pratiques, sous la direction de guides compétents.

Ainsi l'orientation scolaire de l'Institut est-elle à la fois scientifique et pratique, et vise à la formation de maîtres capables et de praticiens d'un apostolat moderne répondent aux besoins actuels.

A la fin du cours annuel, après avoir passé les examens, les élèves recevront un diplôme spécial d'aptitude pastorale.

A la fin du cours de deux ans, les élèves qui auront réussi tous les examens et accompli tous les exercices prescrits, peuvent acquérir le diplôme de capacité pour l'enseignement de la théologie pastorale. S'ils sont en même temps inscrits à une Faculté théologique et obtiennent le doctorat, cette même Faculté, qui peut aussi reconnaître certains cours de l'Institut comme cours spéciaux valables pour le doctorat, peut conférer à ces élèves le doctorat en théologie, avec une spécialisation pastorale à la condition que ceux-ci aient suivi le nombre de cours requis par l'Institut.

L'Institut est érigé par le Saint-Siège, près de l'Athénée pontifical du Latran, qui s'élève à l'ombre de l'Eglise Tête et Mère du monde catholique, et fait rayonner la sollicitude pastorale du Souverain Pontife pour son diocèse.

Peuvent coordonner leur activité avec la sienne d'autres Instituts similaires érigés dans les diocèses ou dans les familles religieuses, dans un échange fraternel d'assistance, au service de la cause unique pour laquelle l'Institut pontifical de pastorale commence aujourd'hui son existence.

Le programme de l'année 1957-1958

Le programme de l'Institut pour l'année académique 1957-1958 est le suivant : *a*) *formation générale théologico-pastorale :* les grands thèmes bibliques du salut — Les fondements théologiques de la vie pastorale — Questions actuelles de théologie morale — Histoire de la vie pastorale et de l'apostolat — Pastorale sacramentelle — Liturgie pastorale ; *b*) *Matières subsidiaires :* Pédagogie générale appliquée à la vie pastorale — Méthodologie catéchétique — Psychologie pastorale, spécialement dans la direction spirituelle et dans les confessions — L'éloquence sacrée et son adaptation au monde moderne — Méthodologie des exercices spirituels et des Missions populaires — L'Action catholique et les mouvements affiliés — Les Instituts séculiers — Notions de caractérologie et de biotypologie — Médecine et psychiatrie pastorales — Notions d'économie et de sciences sociales — Sociologie religieuse — Notions d'administration ecclésiastique et religieuse ; *c*) *Cours d'adaptation culturelle et pastorale :* Les problèmes de l'apologétique moderne — Les problèmes de la philosophie moderne — les grands thèmes religieux dans la littérature contemporaine — Science et foi dans le monde actuel — Problèmes politico-sociaux actuels dans le monde contemporain — Le mouvement œcuménique et la situation des Eglises orientales, et des confessions protestantes — Problèmes actuels de la prédication et de l'apostolat — Les moyens de diffusion et leur mode actuel ; *d*) *Exercices :* Les diverses formes de l'apostolat paroissial — Diction et éloquence sacrée — Expériences pastorales modernes — Technique du rapprochement individuel et de la consultation psychologique — Emploi des moyens modernes de diffusion pour l'apostolat. — Expériences d'apostolat dans les différents milieux.

D'éminents savants et professeurs collaboreront aux cours de l'Institut, ainsi que des spécialistes dans les divers domaines de l'apostolat.

La rentrée dans les Facultés catholiques

La réforme de l'enseignement

Discours de S. Em. le cardinal Roques

Lors de la séance solennelle de rentrée des Facultés catholiques d'Angers, le 5 *novembre* 1957, *S. Em. le cardinal Roques, archevêque de Rennes et président de la Commission épiscopale de l'enseignement, a prononcé le discours suivant* (1) *:*

Mesdames, Messieurs,

Durant ces dernières semaines, l'apparition dans les espaces interplanétaires du Spoutnik petit et grand format avait mobilisé l'attention générale au point de reléguer au second plan les nombreux et sérieux problèmes qui se posent en bien des domaines. L'événement était en effet tellement sensationnel que les savants cherchaient à en pénétrer le mystère, tandis que l'homme de la rue se demandait quelles conséquences il pourrait avoir pour le monde de demain.

Passé le premier effet de surprise, les hommes se sont ressaisis et ont repris l'étude des problèmes d'ordre politique, financier, économique, social qui intéressent la vie même du pays. Or, parmi ces problèmes, il en est un qui, bien qu'il semble ne pas passionner les masses, ne saurait nous échapper : c'est le projet de loi concernant la réforme de l'enseignement. De la solution qui lui sera donnée peut en effet dépendre le sort des établissements privés, peut-être de l'Université catholique, en tout cas de la liberté d'enseignement.

Tout le monde est d'accord pour admettre qu'une réforme de l'enseignement s'impose, et la question a été déjà concrétisée dans un projet dont l'étude avait été amorcée pour le principe avant les vacances parlementaires et qui figure toujours au programme du gouvernement. Je dois dire cependant que la situation générale s'étant alourdie sous la pression des circonstances, l'examen ne semble pas présenter un caractère d'urgence ni, pour la liberté d'enseignement, un danger immédiat. C'est du moins ce qui ressort de la récente déclaration ministérielle où il a été dit en substance que « il sera nécessaire de reprendre plus tard le débat sur la réforme de l'enseignement ; mais l'application d'une telle réforme représentant des dépenses supplémentaires, il ne faudra la concevoir que de la manière la moins coûteuse et en échelonner l'application ».

Que penser de ce projet ? Pour en saisir le sens, la portée et les dangers, il convient de distinguer l'exposé des motifs et les articles du projet de loi. A en juger par l'exposé des motifs, il apparaît que deux idées directrices inspirent ce projet : la modernisation et la démocratisation de l'enseignement ; d'une part, la modernisation qui doit adapter l'enseignement aux exigences de la vie moderne et sans étouffer la culture classique, réserver une place plus grande aux disciplines techniques et scientifiques ; la démocratisation, d'autre part, qui doit permettre à tous les enfants capables d'affronter tous les ordres d'enseignement sans distinction de classe sociale ni de fortune. A vrai dire et pour le noter en passant, cette démocratisation existait déjà, mais n'avait point de caractère général ni officiel, sans quoi bien des enfants d'origine modeste ou de milieu populaire n'auraient pu atteindre les hautes situations qu'ils occupent et qu'ils doivent à leurs capacités, non à la fortune de leur famille.

La modernisation de l'enseignement

Qu'il soit nécessaire de moderniser l'enseignement et, pour cela, d'accroître sensiblement le nombre des ingénieurs et techniciens, c'est l'évidence même, si du moins l'on se réfère aux indications chiffrées de l'exposé des motifs. Voici en effet comment se présente la répartition des élèves du second degré entre les enseignements littéraires et scientifiques : sur 41 400 bacheliers, 9 163 possèdent le baccalauréat mathématiques et 1 631 le baccalauréat de mathématiques techniques, soit trois quarts de littéraires et un quart de scientifiques. Si l'on considère, d'autre part, le pourcentage des étudiants inscrits en 1955, on en compte 51 % inscrits dans les Facultés de lettres ou de droit et 25 % seulement dans les Facultés de sciences. En 1955 furent délivrées 1 594 licences ès sciences (21 %) contre 2 656 licences ès lettres et 3 271 licences en droit, soit 5 927 contre 1 594. Or, ces résultats s'accordent mal avec les besoins de l'économie moderne, et l'on a justement dénoncé la grave insuffisance de nos ingénieurs et techniciens par rapport aux pays en voie d'expansion économique, puisque durant l'année 1954, la France n'a fourni que 90 ingénieurs par million d'habitants, contre 155 en Suisse, 214 au Canada, 237 en Angleterre, 195 aux Etats-Unis et 235 en Russie. Le président actuel du Conseil faisait la même constatation lorsqu'il déclara, dans son discours d'investiture : « En France, nous avons un ingénieur lorsque les Anglais, par exemple, en possèdent trois. »

Sa démocratisation

Avec la modernisation et la démocratisation, l'enseignement, souligne-t-on dans l'exposé des motifs, manque d'unité et de coordination ; les divers éléments de notre régime scolaire n'ont pas de liens entre eux, et ce vice fondamental est à peine atténué par quelques améliorations apportées à la structure générale du système. En sorte que le sort des enfants est, dit-on, fixé à 11 ans, d'après des critiques sociaux-économiques, qui excluent pratiquement de l'enseignement secondaire et supérieur les enfants des classes populaires, puisque

(1) Texte publié par *La Semaine religieuse du diocèse de Rennes* (30. 11. 1957). Les sous-titres sont de notre rédaction.

Nos lecteurs trouveront le texte du projet Billères dont il est question ici dans la *D. C.*, n° 1249, du 14. 4. 1957, suivi d'un commentaire de M. de Laage de Meux et d'une déclaration de S. Em. le cardinal Roques.

3 % seulement de fils d'ouvriers et 4 % de fils d'agriculteurs accèdent à l'enseignement supérieur ; d'où nécessité d'une véritable démocratisation pour que tous les enfants bien doués, sans exception, puissent constituer les élites dont le pays a besoin. Par quels moyens ? C'est ici que le projet se présente sous un aspect révolutionnaire parce qu'il préconise en fait le nivellement par en bas et qu'il bouleverse de fond en comble le système scolaire existant par l'introduction d'un tronc commun, par le cycle long et le cycle court, par le piétinement de deux ans imposé aux enfants mieux doués, et le retard imposé aux moins doués dans une espèce de camp de triage. L'orientation à 11 ans en effet étant, prétend-on, aventurée, parce que les facultés ne sont pas suffisamment développées, il y aurait lieu d'établir un enseignement moyen d'au moins deux ans (11-13 ans) permettant d'étudier les qualités de l'enfant en vue d'une orientation plus sûre. Mais ce palier d'attente constituerait un bouleversement infructueux, car on admet généralement que, même à 13 ans, un enfant ne peut être correctement orienté et que, en outre, il exclut une catégorie importante d'orienteurs : les parents, qui ont tout de même voix au chapitre dans cette affaire.

Un étatisme inadmissible qui porte une atteinte grave aux libertés essentielles

Je ne fais qu'effleurer les deux idées maîtresses qui paraissent servir de base à cette réforme et peuvent être sujettes à discussion, et j'ai hâte d'en venir à l'examen de quelques articles du projet de loi proprement dit qui menacent d'asphyxie l'enseignement privé.

La prolongation de la scolarité jusqu'à 16 ans, nécessitée par l'augmentation de la durée moyenne de la vie, par le temps exigé par les spécialisations, par le danger de voir arriver trop tôt sur le marché du travail un contingent trop important de main-d'œuvre, posera des problèmes difficiles à résoudre au point de vue des locaux et du personnel enseignant, à moins de recourir à des regroupements ou des compressions.

Mais les articles 2, 4, 13, 16, 17, 22 rendent ce projet inacceptable. Non seulement il n'y est jamais fait mention de l'enseignement privé, mais tous les avantages sont réservés à l'enseignement public : gratuité de l'enseignement à tous les degrés, services publics d'éducation périscolaire et postscolaire permanente, transport gratuit des élèves, attribution de bourses ou allocations, car une circulaire ministérielle du 6 septembre 1956 précise que « les subventions pour les transports d'élèves ne sont accordées qu'aux écoles publiques... », et il n'y a pas de bourses dans les cours complémentaires prévus. Ainsi, tout pour les uns, rien pour les autres ; ce serait le monopole de fait, la mort de l'enseignement libre.

J'ajoute que, contrairement à l'opinion de ceux qui, jusqu'ici, manifestaient assez peu d'intérêt pour le problème scolaire, estimant que les œuvres privées péri et postscolaires suffiraient largement à maintenir l'esprit chrétien dans la famille et la nation, l'article 4 est singulièrement révélateur ; la menace qu'il contient devrait leur suggérer quelques réflexions salutaires et un changement d'attitude, si toutefois il n'est pas trop tard. Cet article introduit en effet une notion nouvelle, la notion **d'œuvre publique** dans les organisations de jeunesse et mettrait les œuvres privées dans l'impossibilité de réclamer la justice et l'égalité de traitement qui leur sont si souvent déniées. Ainsi, par le biais de l'école, nos patronages, groupements sportifs, colonies de vacances, etc., seraient mis dans l'obligation de participer à cette éducation péri et postscolaire permanente de l'enseignement public et seraient, à brève échéance, condamnés à disparaître.

Ce projet institue donc un monopole de fait. En laissant de côté individus et collectivités, qui n'entrent pas dans son jeu, il porte une atteinte grave aux libertés essentielles ; car, au lieu de servir les citoyens, il entend les prendre en main et les diriger depuis l'école jusqu'à l'âge de la retraite. En affirmant la prédominance de l'Etat sur l'individu, en se substituant à la famille, en excluant les initiatives privées, ce projet serait la réalisation d'un étatisme inadmissible ; mais ce qui le rend encore plus dangereux, c'est qu'il se présente sous la forme d'une loi-cadre, laissant au gouvernement le soin de légiférer par décret, notamment en ce qui concerne « les conditions et modalités d'obtention des grades et diplômes », en sorte que le gouvernement pourrait un jour décréter que les diplômes seront délivrés sur l'ensemble des notes obtenues par les candidats dans l'enseignement public, ce qui équivaudrait à l'abolition des examens, éliminerait les élèves de l'enseignement privé et signifierait la fin de la liberté.

L'enseignement privé, dernier asile de la liberté

Ce projet, est-il besoin de le remarquer, a soulevé beaucoup de critiques et de protestations ; il se heurte, dans la conjoncture présente, à une situation financière qui en rendrait difficile la mise à exécution. Ces considérations n'ont pas échappé au chef du gouvernement qui, dans son discours d'investiture du 6 novembre, eut la bonne idée de l'aborder en des termes moins inquiétants. Persuadé que l'examen d'autres problèmes d'ordre intérieur et extérieur réclament la priorité, il a reporté à plus tard celui de la réforme de l'enseignement, tout en précisant d'ailleurs que le point de vue financier en formait une donnée essentielle. Dans l'immédiat, l'enseignement libre ne semble donc pas en danger, mais la menace peut n'être qu'à retardement, et il appartient aux amis de la liberté de rester en éveil et de prendre éventuellement les mesures opportunes afin d'éviter tout effet de surprise. Quelles mesures ? C'est le devoir de chacun de les découvrir et de faire en sorte que si un jour la liberté était menacée, elle trouve asile dans l'enseignement privé, afin de survivre à la tourmente. Pour ma part, j'estime qu'il n'est pas inutile de suivre de très près l'évolution de cette question ni de souligner l'importance d'un problème qui intéresse au plus haut point l'enfant, et, à travers l'enfant, les trois facteurs essentiels qui sont appelés à en assurer une solution juste et pacifique, en restant chacun dans son domaine, avec droits et devoirs respectifs : la famille, l'Eglise et l'Etat.

Histoire des valeurs : un exemple et une méthode

Allocution de Mgr de Solages

Mgr de Solages, recteur des Facultés catholiques de Toulouse a prononcé à la rentrée l'allocution suivante :

MESSEIGNEURS,
MES CHERS COLLÈGUES,
MESDAMES, MESSIEURS,

Pour enchanter ses loisirs de beaux récits tout d'abord, pour mieux connaître et se comprendre ensuite, l'homme est parti à la recherche de son passé. Ce faisant, il a peu à peu pris conscience que l'histoire n'était pas une simple répétition d'événements, mais une lente évolution de civilisations. Et ces variations mêmes qu'il découvrait lui révélaient mieux ce qu'il y a d'invariant dans sa nature. C'est ainsi qu'il est passé de l'histoire des guerres et des traités à celle des institutions et des mœurs, et, qu'allant toujours plus profond, il se trouve amené aujourd'hui à faire l'histoire de ce qu'il y a de plus intime dans un milieu et une époque : ce qui a fait vibrer les âmes et commandé les actes, ce que les philosophes contemporains appellent les « valeurs », employant pour désigner ce complexe d'idées et de sentiments emmêlés qui donne son sens à la vie et son but à l'action un vieux mot de notre langue, qui, des « valeurs » boursières aux « valeurs » morales, désigne ce qui, aux yeux des hommes, fait le prix des choses et des actes.

Mais aux âmes bien nées,
La valeur n'attend pas le nombre des années.

De cette recherche des valeurs passées et de leur histoire, mon propos, ce soir, est de donner une illustration en en esquissant devant vous un exemple et une méthode. Permettez-moi de vous conter d'abord comment l'idée m'en est venue.

I. — UN EXEMPLE

Il y a quelques années, peu après la Libération, je m'étais rendu à Louvain pour reprendre des contacts théologiques. Sur le chemin du retour, dans le train, je lisais un petit volume collectif (1) relatif aux problèmes de l'apostolat, que m'avait donné un ami. Ses auteurs étaient belges, mais leurs études témoignent de préoccupations extrêmement semblables aux nôtres, ce dont il n'y a pas lieu de s'étonner quand on sait les relations étroites, favorisées par la communauté de langue, qui existent entre les milieux chrétiens des deux pays (2).

Tout à coup, je fus frappé par certains mots exprimant ces préoccupations apostoliques, par leur *groupement* en un espace restreint et par leur répétition. Je me mis à relever ces mots, les inscrivant en tête du livre lui-même, en leur adjoignant un chiffre (10, 15, 20 ans) qui exprimait la date approximative où me semblait avoir commencé leur emploi dans le sens particulier qui était le leur en ce contexte. Depuis, plus d'une fois j'ai fait des observations allant dans le même sens (3). De quoi s'agit-il au juste ?

LE FAIT

Ces mots ont tous rapport aux problèmes de l'apostolat chrétien, tel qu'il était conçu entre les deux guerres, en un moment où il s'est trouvé dominé chez nous, en France, par l'effort de mouvements dits spécialisés J. O. C., J. A. C., J. E. C., etc. Ceux parmi ces mots qui me paraissent jouer le rôle de leitmotiv sont : *incarnation* et *adaptation*. Il s'agit d'incarnation du christianisme dans la société moderne et d'adaptation des méthodes d'apostolat à son évolution. Autour de ces mots, attirés par des affinités profondes viennent s'en grouper d'autres qui en développent et précisent le sens : l'apostolat est conçu comme un *témoignage* qui suppose une *présence* de l'apôtre *au milieu de vie* qu'il veut christianiser. Pour cela, il doit *s'y engager* et non s'en évader, y être en *situation*, et cette *incarnation* du christianisme qu'il s'agit de réaliser ne doit pas atteindre seulement des personnes, mais les *institutions* ou structures et les mœurs.

Seulement mœurs et institutions sont en *évolution* constante. Cette évolution est une histoire orientée. L'apostolat, pour y être *efficace*, doit s'y *adapter*, tenir compte du *sens de l'histoire*, bien qu'il lui faille parfois y opérer une révolution. Seuls *des mouvements* d'apôtres *laïcs* peuvent vraiment y parvenir.

Incarnation, présence, témoignage, engagement, situation, milieu de vie, institution, adaptation, évolution, efficacité, sens de l'histoire, révolution, laïcat, mouvements.

SON CARACTÈRE

Ces mots que je souligne en une énumération qui ne prétend pas être complète, ne sont pas — c'est évident — des mots nouveaux dans la langue. Mais leur sens dans le contexte où ils sont employés est souvent nouveau. Et même si certains ont déjà été employés en un sens pareil, par des générations antérieures, cela l'a été sporadiquement, alors qu'en ces textes ils reviennent sans cesse. Ainsi, par exemple, on avait toujours parlé chez les chrétiens de l'Incarnation du Christ et chez les philosophes de l'incarnation de l'âme dans le corps, mais on ne parlait point, et surtout avec cette insistance, de l'incarnation du christianisme (ou des valeurs chrétiennes) dans les institutions d'une société.

---

(1) Il s'agit de *L'homme nouveau*. Examen de quelques aspects du problème de l'humanisme chrétien au lendemain de la guerre, paru à Louvain, chez E. Nauwelaerts, en 1947, avec comme sous-titre « Études pastorales », et, tout particulièrement, de l'introduction et de la dernière étude, dues respectivement à M. le chanoine VAN STEENBERGHEN et à M. le chanoine A. DONDEYNE, tous deux professeurs à l'Université de Louvain. Ces études (p. 11) sont le texte d'entretiens qui avaient eu lieu en 1946 et avaient été préparés dès avant 1943 par des enquêtes. Bien que rédigées après-guerre et pour l'après-guerre, ces études sont donc toutes nourries de l'expérience d'entre-deux-guerres.

(2) Pour ne citer que deux exemples — et dans un seul sens : — la J. O. C. et le mouvement universitaire en faveur des Missions (A. U. C. A. M.) ont débuté en Belgique.

(3) Ainsi, en lisant l'ouvrage de JEAN LACROIX : *Le sens du dialogue*, notamment, p. 65-85.

Ce qui est plus frappant encore, c'est leur présence simultanée et fréquente dans des textes relativement courts. Ils vont par groupes, comme les colombes, et cela souligne leur nouveauté (4).

LES SOURCES

Les sources de cet emploi sont diverses. Certains d'entre eux sont dus à des influences générales extérieures qui débordent le milieu considéré (qui les a adoptés et les utilise pour son but à lui). Ainsi « efficacité », terme qui provient des milieux marxistes ; « situation » (tiré du vocabulaire de la philosophie moderne).

D'autres — sans échapper à des influences générales — (qui y échappe ?) proviennent plutôt, dans l'emploi signalé, d'une novation, au moins relative, à l'intérieur de milieux chrétiens. Ainsi « personnalisme » et « engagement » qui viennent de Mounier et de la revue *Esprit* (5). De même pour l'accent mis sur l'aspect « institution » dans l'apostolat (6).

L'occasion de ces novations est bien l'analyse de la situation du christianisme et de l'Eglise dans le monde moderne et la préoccupation des besoins de l'apostolat.

SA VÉRIFICATION

Je date en gros cet emploi de l'entre-deux-guerres. Cette affirmation demanderait à être vérifiée dans le détail, par la lecture longue et méticuleuse, la plume à la main, de la littérature de ces milieux et de ceux qui les ont précédés dans la même ligne d'apostolat. Affaire d'érudition patiente d'un historien de métier.

Si j'ose cependant, quant au cas présent, m'aventurer ainsi dans l'affirmation, c'est que j'ai, pour ma part, vécu cette histoire des mouvements d'Action catholique d'entre-deux-guerres, les ayant suivis avec sympathie, y ayant été mêlé plus d'une fois, en leurs sessions d'études ou leurs Congrès, par des amis plus engagés que moi dans cette action, et que j'ai la perception très vive de cette novation. Tel n'était point, en effet, le vocabulaire de l'A. C. J. F. quand, avant 1914, je militais dans ses rangs ; tel n'était pas non plus le vocabulaire de nos préoccupations apostoliques quand je faisais mon Séminaire.

Seulement, c'est la vision de ces mots groupés, noir sur blanc, dans quelques études d'un petit livre qui m'en a fait prendre conscience ; et cette lecture est devenue ensuite comme un moyen de contrôle objectif, contrôle objectif qui gagnerait, je le reconnais, à être poussé plus loin.

Mais l'expérience une fois faite ainsi, il m'a semblé que cet exemple ne pouvait pas être unique dans l'histoire des valeurs, et que la méthode impliquée dans l'analyse que j'ai esquissée devant vous, pourrait avantageusement être employée ailleurs. C'est sur cette méthode que je voudrais insister maintenant.

II. — UNE METHODE

SA DÉFINITION

Comment la définir d'abord ?

On pourrait l'appeler linguistique, ou plus précisément « sémantique », puisqu'il s'agit avant tout de significations nouvelles (7).

Sa base est le vocabulaire favori d'un milieu donné, en une période donnée, pour exprimer ses préoccupations et ses aspirations. Non pas, le plus souvent, emploi d'un terme nouveau, mais d'un terme ancien avec un sens nouveau, ou même simplement emploi réitéré d'un mot avec un sens rare auparavant. Surtout, groupement insolite et fréquent de plusieurs de ces mots.

Dans une étude scientifique, et non dans une simple esquisse suggestive, comme celle que je présente ici, on pourrait avantageusement comparer ce vocabulaire avec celui d'une génération d'esprits antérieure, prise dans le même milieu, et se référer aussi, comme point de comparaison, aux dictionnaires contemporains. J'ai tenté la chose pour quelques mots caractéristiques de l'exemple analysé plus haut. Ainsi « incarnation ». Le sens indiqué de « valeurs chrétiennes incarnées dans une société » ne figure pas dans Littré. Je dois dire qu'il ne se trouve pas non plus dans le « nouveau Littré » de Paul Robert (8). Un dictionnaire, même remarquable, ne peut être complet et, en particulier, noter l'évolution des mots dans les divers milieux d'un même pays. Pour « engagement », le « Robert » cite seulement — et comme néologisme — l'expression « littérature engagée ».

Un ami (9) me suggère qu'on devrait aussi tenir compte de la disposition de certains mots employés à la génération précédente dans une perspective analogue, voire même de la défiance qu'ils suscitent désormais. Ainsi la génération que j'étudie a refusé le mot « conquête », très usité auparavant, pour parler d'apostolat, et lui a substitué celui de « témoignage » : on ne doit plus conquérir au christianisme, mais témoigner du christianisme ;

(4) Quelques phrases comme exemples, mais, pour un groupement plus général, ce sont des pages entières qu'il faudrait citer : « Il est clair que l'*évolution* incessante des sociétés humaines pose à l'Eglise de graves problèmes d'*adaptation*. » *L'homme nouveau*, p. 5. (C'est moi qui souligne.) « Elle (cette orientation) tient en deux mots qui sont d'ailleurs de bon ton dans la littérature pastorale d'aujourd'hui : *Témoignage et Présence*. » *Ibid.*, p. 275. « On ne *témoigne* pas vraiment d'un fait, qui est physique et en dehors de la *personne*, mais toujours d'un acte qui est humain et dans lequel on s'*engage*. » JEAN LACROIX, *Le sens du dialogue*, p. 67. (C'est moi qui souligne, et, pour la clarté, j'ai supprimé les italiques du texte qui portent les mots « fait » et « acte ».) « On *témoigne* toujours d'une *présence*. » *Ibid.*, p. 68. (Ici, c'est moi qui souligne « témoigne ».)

(5) Cf. « Chronique de la pensée engagée », *Esprit*, n° 1, encore qu'il faudrait faire une recherche de priorité avec l'expression de « littérature engagée ».

(6) Je ne crois point me tromper en le datant de mon discours sur le problème de l'apostolat dans le monde moderne en 1932, où se trouve commentée l'expression un peu factice « d'apostolat institutionnel » (cf. livre du même titre), qui fut reproduit et commenté en de nombreuses revues d'Action catholique. L'intérêt porté en elle-même à l'institution me venait du doyen Hauriou et des Semaines sociales.

(7) Cf. *Essai de sémantique*, de BRÉAL, faisant suite à *La vie des mots*, de DARMESTETER.

(8) *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, t. III, 1957.

(9) M. le chanoine Douillet, archiprêtre de Villard-de-Lans, chez qui j'ai rédigé ce texte.

elle a négligé le mot d' « idéal » qui revenait sans cesse : on ne réalise plus un idéal, on incarne des valeurs !

Sa zone d'efficience

Pour lui faire rendre tout ce qu'elle est capable de donner, il faut que cette méthode soit, le plus possible, employée pour des milieux précis, limités dans l'espace et le temps.

J'ai visé ici une génération d'esprits particulièrement bien délimitée par les grandes coupures historiques que constituent la grande guerre de 1914-1918 et la guerre mondiale de 1940-1945. Depuis la Libération, une évolution a déjà commencé à se faire sentir. Dans les mêmes milieux d'apostolat chrétien, l'emploi de certains mots se raréfie, d'autres apparaissent ou intensifient leur usage. On parle moins d'institution, davantage de *communauté* (10) ; à côté de *l'incarnation* des valeurs chrétiennes surgit *l'assomption* (11) des valeurs humaines. La « pastorale liturgique » fait son apparition et l'adjectif « ecclésial » est affectionné par beaucoup...

Bien évidemment, il y a entre ces groupes de termes des chevauchements, des textes qui anticipent et d'autres qui retardent : sous les coupures, la continuité de la vie.

L'exemple présent était limité aussi non seulement dans l'espace géographique, à la France (et à la Belgique), mais encore dans l'espace sociologique, à un milieu assez précis : les mouvements d'Action catholique, et sous un aspect précis : la conception de l'apostolat. Il n'a même pas été question des milieux théologiques en tant que tels, encore qu'il y ait des interférences : emprunts de vocables aux théologiens, ou, inversement, théologiens sensibilisés aux problèmes d'apostolat et très en contact avec les mouvements d'Action catholique.

Or, il existe, certes, et à la même époque, de nombreux autres milieux qui pourraient être étudiés sans doute de la même manière. Je songe, par exemple, aux milieux de jeunesse socialistes. Il y a d'ailleurs entre les vocabulaires de ces milieux divers des interférences et des réactions. On sait qu'une partie du vocabulaire marxiste comme « infrastructure », « dépassement », « efficacité », est assez fréquemment employé dans les milieux chrétiens les moins suspects de progressisme. Réciproquement d'ailleurs — ne serait-ce que par le seul fait de l'éducation chrétienne, en leur enfance, de bien des hommes qui s'écartent ensuite du christianisme — le vocabulaire chrétien se retrouve dans d'autres milieux. Au temps de mon arrivée à Toulouse, l'Université fêtait le 25e anniversaire des Instituts fondés sous le décanat de Paul Sabatier. Au banquet, où j'avais été aimablement invité, j'ai entendu le maire et le député socialistes d'alors se féliciter réciproquement d'avoir « baptisé » l'Institut de chimie et d'avoir été « le parrain » de l'Institut d'électricité ou parler de leur « foi » scientifique !

Un point crucial est celui du choix judicieux des documents sur lesquels portera cette enquête linguistique. Pour l'époque moderne tout au moins, il est bien évident, en effet que l'érudit le plus patient ne peut tout lire. Pour découvrir ces mots clés des aspirations d'une génération en un milieu donné, les manifestes de fondation de mouvement de tout ordre, les éditoriaux de lancement d'une revue ou d'un journal nouveau, les grands discours de Congrès où tous les slogans d'un milieu se donnent comme rendez-vous, me paraissent documents privilégiés. De la *Défense et illustration de la langue française* aux éditoriaux de *l'Avenir* ou au *Manifeste* de Karl Marx et au delà.

Les résultats

Qu'attendre de ces études et d'autres semblables ? Une connaissance plus pénétrante et plus précise à la fois de ce qui fait l'âme de l'histoire : l'idéal, la « mystique », l'idéologie, les « valeurs » en un mot d'un milieu, d'une génération, d'une époque. On atteint ainsi la zone la plus profonde, semble-t-il, en tout cas la plus humaine de l'homme, ce qui fait vibrer les âmes.

Souvent, sans doute, il ne s'agira que de nuances sur un même fond commun d'humanité, mais ces nuances sont aussi essentielles pour l'histoire des valeurs que bien des variantes d'institution pour celle des structures. Ainsi dans l'exemple analysé, l'historien doit avoir garde de ne pas oublier que les milieux chrétiens d'entre-deux-guerres croyaient aux mêmes dogmes, aux mêmes préceptes moraux, participaient aux mêmes rites que leurs aînés, mais dans ce cadre pourtant invariable de la foi et de l'Eglise catholique, en ce domaine de l'apostolat aussi ancien que l'Eglise, ils ont mis l'accent sur certains aspects de ces problèmes alors que la génération précédente les mettait sur d'autres. Et cela suffit pour donner à ces mouvements un style particulier et un état d'âme nouveau que l'histoire doit s'efforcer de saisir.

***

Quand cette étude porte sur des milieux chrétiens, il arrive même qu'elle ne soit pas sans portée pratique, ne serait-ce que pour mettre en garde les mouvements de jeunes contre certains emballements trop exclusifs.

Il me paraît incontestable, par exemple, que les mouvements catholiques d'entre-deux-guerres, en mettant l'accent sur l'incarnation des valeurs chrétiennes, sur leur plénitude, sur l'épanouissement humain qu'elles procurent, si, d'une part, elles ont achevé par là l'évacuation totale de ce qui pouvait rester encore d'un certain jansénisme, d'autre part, ont un peu trop passé sous silence la Rédemption — sans la nier le moins du monde, d'ailleurs — et atténué chez leurs membres le sens du péché, le rôle nécessaire de l'ascèse et de la croix : « *Non evacuetur crux Christi* », disait déjà saint Paul (12).

En en prenant mieux conscience, on peut se convaincre à la fois que chaque génération a certes pour tâche de découvrir ou de redé-

(10) *Paroisse, communauté missionnaire*, de M. l'abbé Michonneau.

(11) Voir, après la Libération, les tout premiers cahiers de *Jeunesse de l'Eglise*.

(12) *I Cor.*, I, 17.

couvrir, d'approfondir en tout cas certains aspects du christianisme, mais qu'elle doit se préoccuper aussi de ne rien laisser perdre des valeurs chrétiennes découvertes et expérimentées par les générations qui les ont précédées : ni les valeurs personnelles, ni les valeurs communautaires, ni le Corps mystique du Christ, ni les responsabilités personnelles de chaque chrétien, ni l'initiative, ni l'obéissance, ni le royaume de Dieu, ni la croix. Tout cela fait partie de la largeur, de la longueur, de la hauteur, de la profondeur du plan divin, comme dit encore saint Paul (13). L'histoire, en chrétienté, n'a pas seulement pour rôle de ressusciter le passé, mais d'aider à la continuité de la tradition. Et c'est pourquoi l'histoire chrétienne des valeurs ne peut pas laisser indifférent ni l'éducateur, ni l'apôtre, ni le théologien.

(13) *Ephés.*, III, 18.

Les vœux du IIIe Congrès international de musique sacrée (1)

Le IIIe Congrès international de musique sacrée, réuni à Paris, du 1er au 8 juillet 1957, pour étudier les enseignements de l'Encyclique *Musicae Sacrae Disciplina* exprime unanimement à S. S. le Pape Pie XII son adhésion filiale et fervente à toutes ses directives et émet les vœux suivants :

I. — *Principes.*

1° Que, selon les termes de l'Encyclique *Musicae Sacrae Disciplina,* la musique sacrée se voit confirmée dans la dignité d'*art liturgique privilégié,* et qu'en conséquence le souci de chaque pasteur soit de la maintenir à ce rang en faisant appel à la collaboration fructueuse des ecclésiastiques et des laïcs qualifiés ;

2° Que, dans la pratique pastorale, soit effectivement reconnu le primat de la liturgie solennelle et du chant liturgique traditionnel, sur les autres formes de participation au culte public de l'Eglise,

Qu'en fait, et suivant les prescriptions pontificales, on veille avec le plus grand soin à les maintenir partout où ils sont pratiqués et à les introduire là où ils n'existent pas encore ;

3° Que les musiciens d'église aient à cœur de respecter le cadre liturgique des offices et que, de son côté, le clergé traite la musique sacrée avec tout le respect et la dignité voulue, veillant à lui donner dans les offices la place qui lui revient ;

4° Que la louable émulation des compositeurs contemporains de chants sacrés, liturgiques ou simplement religieux, s'exerce dans le sens de la qualité artistique, et ne soit pas seulement guidée par la facilité avec laquelle les chants peuvent être enseignés aux fidèles ;

II. — *Chant grégorien.*

5° Que la primauté du chant grégorien, proclamée par l'Encyclique et reconnue par tous, soit effectivement respectée dans la célébration des offices, sans que cette primauté soit jamais prétexte à éliminer l'art polyphonique partout où il est réalisable ;

6° Que soient encouragés les efforts de tous ceux (associations ou personnes privées) qui se sont donnés pour tâche de promouvoir l'étude et la pratique du chant grégorien et d'en répandre l'usage ;

III. — *Chant des églises d'Orient.*

7° Que dans les Instituts où la musique sacrée est enseignée, on n'omette pas d'informer les étudiants des rudiments de la liturgie et de la musique byzantine et orientale ;

8° Qu'on apporte un soin particulier, conformément à l'Encyclique *Musicae Sacrae Disciplina,* à rassembler et à enseigner les mélodies traditionnelles des rites orientaux, mélodies dont la survivance est gravement menacée ;

9° Que dans la pratique des chants orientaux, soit déconseillée la recherche d'une polyphonie fondée sur des principes étrangers à leur génie propre et notamment sur les principes de l'harmonie occidentale ;

IV. — *Polyphonie.*

10° Que l'excellence de la polyphonie, reconnue par l'Eglise, lui mérite de conserver sa place aux côtés du chant grégorien, conformément aux directives pontificales ;

11° Que le répertoire polyphonique se renouvelle et s'étende par la recherche et l'interprétation d'œuvres, tant anciennes que contemporaines, conformes aux directives pontificales ;

12° Que les compositeurs catholiques s'appliquent à la composition de musique sacrée conforme aux définitions pontificales, en se tenant à égale distance du pastiche impersonnel et des expériences ésotériques, et que, de leur côté, les maîtres de chapelle veillent à se tenir au courant de la production contemporaine et à lui réserver une place suffisante aux côtés de la polyphonie classique ;

13° A la suggestion des compositeurs, le Congrès émet le vœu que les prochaines assises internationales inscrivent à leur programme la participation des compositeurs pour qu'ils aient l'occasion de confronter leurs positions diverses et d'examiner dans quel esprit pourrait être orientée la composition moderne, eu égard aux exigences primordiales de la liturgie ;

V. — *Organistes, orgues et instruments électroniques*

14° Que les organistes d'église s'efforcent d'acquérir cette vraie et solide formation liturgique

(1) *La Semaine religieuse de Paris,* 30. 11. 1957.
Au sujet de ce même Congrès, cf. *D. C.*, n° 1256, du 21. 7. 1957, col. 915 et s.

qui leur est indispensable pour remplir dignement leur office et satisfaire aux exigences accrues et justifiées du clergé et des fidèles dans ce domaine ;

15° Qu'on n'attribue pas aux instruments électroniques, dans leur état actuel, le rôle et la dignité de l'orgue traditionnel qui conserve incontestablement son caractère d'instrument privilégié ;

16° Que les facteurs d'orgues s'appliquent à réaliser des orgues à tuyaux qui, par leur prix, soient à la portée des paroisses modestes : ils leur éviteront ainsi de recourir à des instruments de moindre qualité ;

17° Que de leur côté, les ingénieurs et facteurs d'instruments électroniques poursuivent leurs travaux afin de mettre au service du culte des instruments dignes en tous points de leur destination ;

VI. — *Chant populaire.*

18° Que, dans le domaine de la musique sacrée, soit toujours sauvegardée la part qui revient au peuple d'après la tradition de l'Eglise ;

19° Que le chant du peuple soit cultivé en respectant la hiérarchie et l'importance des fonctions diverses que lui assigne l'Encyclique, soit :

a) La participation du peuple au chant proprement liturgique, lequel est en latin dans la liturgie romaine solennelle, sauf les exceptions mentionnées par l'Encyclique,

b) la participation du peuple à l'action liturgique, lors des « messes lues », par des chants bien adaptés et qui seront le plus souvent dans la langue du peuple.

c) la participation du peuple aux offices et célébrations non liturgiques par des chants religieux populaires ou cantiques sur des mélodies simples et de qualité,

d) en dehors des cérémonies, par des chants populaires d'inspiration chrétienne ;

20° Que des musiciens compétents s'adonnent plus nombreux à promouvoir le chant sacré du peuple sous ses différentes formes, selon les invitations de l'Encyclique ;

VII. — *Pays de mission.*

21° Que dans les territoires de mission, on cultive le chant grégorien comme mode idéal de participation à la liturgie solennelle de rite romain ;

22° Qu'on favorise en même temps dans ces territoires l'éclosion de répertoires populaires de style indigène et qu'on évite à cette fin d'y diffuser les chants populaires d'origine et de style étrangers à leur génie propre ;

23° Que les instituts et les œuvres missionnaires fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour aider à la réalisation de ces vœux ;

VIII. — *Structures et enseignement.*

Le responsable diocésain de la musique sacrée.

24° Que le « responsable diocésain de la musique sacrée », désigné par l'évêque selon le vœu de l'Encyclique, soit effectivement mis en possession des moyens d'exercer sa mission ;

25° Que la Commission diocésaine de liturgie comporte une sous-Commission chargée plus spécialement de la musique sacrée, conformément aux directives du Saint-Siège ;

26° Que cette sous-Commission soit tenue de se réunir périodiquement, et de rendre compte du résultat de ses travaux ;

Appui aux maîtres de chapelle.

27° Que, conformément aux instructions de l'Encyclique, les maîtres de chapelle qui assument la responsabilité du service liturgique et musical dans les cathédrales et autres églises, voient leur fonction efficacement soutenue et — si besoin est — défendue par l'autorité diocésaine ;

Enseignement dans les Séminaires.

28° Que soit créée, à l'échelon national, une *Ecole supérieure de musique sacrée, comportant* toutes les études nécessaires à la formation parfaite des professeurs de musique des Séminaires et que les sujets les mieux doués soient envoyés pour leur perfectionnement à l'*Institut pontifical de musique sacrée de Rome ;*

29° Que soit désigné, dans chaque diocèse, un directeur ayant autorité pour coordonner les études musicales des petits et des grands Séminaires ;

30° Que chaque Séminaire soit doté d'un professeur compétent et autant que possible diplômé ;

Enseignement libre.

31° Que conformément aux directives de l'Encyclique, tous ceux à qui incombe la responsabilité de l'enseignement libre (directeurs diocésains ou de Congrégations religieuses, visiteurs, inspecteurs, directeurs d'institutions, de collèges, d'établissements, d'écoles) s'appliquent à développer méthodiquement l'enseignement de la musique religieuse, tant dans les écoles primaires, que dans les établissements secondaires ou du cadre technique, sous la direction des autorités compétentes ;

Organisation nationale des musiciens d'église.

32° Que, dans le pays où n'existe pas déjà une organisation des musiciens d'église, celle-ci soit constituée le plus rapidement possible en liaison avec la hiérarchie, et soit invitée à faire connaître, au prochain Congrès, les résultats de son activité ;

Vœu particulier aux musiciens français.

33° Les musiciens d'église, répondant à l'appel du Saint-Siège, expriment le vœu très instant que le projet de Fédération nationale, en cours d'élaboration (chanoine Noirot), soit examiné au plus tôt par la Commission épiscopale compétente, afin que la constitution de cet organisme devienne effective le plus tôt qu'il sera possible ;

Organisation internationale de la musique sacrée.

34° Que soit bientôt constituée, avec l'agrément du Saint-Siège, une Association internationale de la musique sacrée, s'appuyant sur les diverses organisations nationales.

— *Autopsie du stalinisme*, par A. Rossi. — Vol. 14 × 19 cm., 296 pages. Prix : 690 francs. Editions Pierre Horay, Paris.

L'auteur s'emploie à dénoncer les tares du régime soviétique à l'aide du rapport Khrouchtchev qui permet de reviser l'histoire de la Russie stalinienne à la lumière des sources restées jusque-là inaccessibles.

Publications destinées à la jeunesse

Presse. — Publications pour jeunes. — Scènes de banditisme et d'horreur. — Présentation favorable. — Loi du 16 juillet 1949. — Infraction. — Relaxe. — Cassation.

Fait une fausse application de l'art. 2 *de la loi du* 16 *juillet* 1949, *l'arrêt qui relaxe l'éditeur de publications pour la jeunesse au motif que les récits incriminés se terminent toujours par la punition des bandits et des voleurs, sans rechercher si ces récits ne présentaient pas les scènes de violence et de banditisme d'une manière à flatter l'imagination des jeunes lecteurs et à les porter à les admirer.*

COUR DE CASSATION (Chambre criminelle)
Arrêt du 31 *janvier* 1957.

Procureur général près la Cour de Lyon
et Union des Associations familiales de Lyon
contre
Mouchot, éditeur.

La Cour, vu la requête du Procureur général, le mémoire produit au nom de la partie civile et les observations en défense ;

Joignant les pourvois en raison de la connexité ;

Sur le moyen unique de cassation, commun aux deux demandeurs et pris de la violation des articles 1er et suivants, 7 et suivants, de la loi du 16 juillet 1949, des articles 1er et suivants du décret en forme de règlement d'administration publique du 1er février 1950, de l'article 7 de la loi du 20 avril 1810, pour défaut et contradiction de motifs, manque de base légale,

en ce que la décision attaquée a relaxé Mouchot, inculpé du délit prévu par les articles 2 et 7 de la loi du 16 juillet 1949 sur les publications destinées à la jeunesse, en donnant come motifs tant par adoption de motifs des premiers juges que par des motifs propres, que les actes délictueux ou immoraux que ces publications mettaient en relief n'étaient pas présentés sous un jour favorable et que, par ailleurs, l'intention délictueuse n'existait pas chez Mouchot, alors que : 1° l'arrêt et le jugement dont appel constataient que ces publications contenaient des visions d'horreur de nature à impressionner les jeunes lecteurs et à troubler leur sommeil, sinon leur veille, et que de la lecture de ces textes se dégageait une atmosphère malsaine pour la jeunesse, de telle sorte que ces publications étant de nature à démoraliser l'enfance et la jeunesse, tombaient sous le coup de la loi du 16 juillet 1949, et alors que : 2° les avertissements donnés à Mouchot le prévenaient du caractère pernicieux de ses publications, de telle sorte qu'il ne pouvait être considéré comme de bonne foi ;

Vu lesdits articles ;

Attendu que tout jugement ou arrêt doit contenir des motifs propres à justifier sa décision ; que l'insuffisance des motifs équivaut à leur absence ;

Attendu que les juges du fond, après avoir constaté que les publications incriminées contiennent des récits de bandits, de voleurs, se signalant par la vulgarité des images et des textes et présentent le plus souvent de nombreuses scènes de violences, des images de combats individuels et collectifs et des visions d'horreur se sont fondés, pour prononcer la relaxe du prévenu, sur le fait que les bandits et les voleurs sont toujours punis et châtiés, et que les héros des récits parviennent à triompher de leurs adversaires par leur intelligence, leur force morale et leur générosité, parfois aussi par la violence, mais toujours dans un but noble ;

Mais attendu qu'en se bornant ainsi, pour relaxer le prévenu, à déclarer qu'il suffisait, pour que leurs actes, quelle qu'en soit la nature, ne puissent être considérés comme présentés sous un jour favorable, que les héros des publications parviennent, au terme des épisodes, à abattre leurs adversaires et à faire triompher la justice, la Cour d'appel a fait une inexacte application de l'article 2 de la loi du 16 juillet 1949 ; qu'il lui appartenait, en effet, de rechercher, par une analyse des récits, si ceux-ci ne présentaient pas, d'une manière à flatter l'imagination des jeunes lecteurs et à les porter à les admirer, les scènes de violences et de banditisme, qui constituent le plus souvent des faits délictueux ;

Par ces motifs,

Casse et annule l'arrêt de la Cour d'appel de Lyon, en date du 24 février 1956, et, pour être statué à nouveau, conformément à la loi, renvoie la cause et les parties devant la Cour d'appel de Grenoble, à ce désignée par délibération spéciale prise en Chambre du Conseil ;

Ordonne la restitution de l'amende consignée.

OBSERVATIONS

L'arrêt rendu par la Chambre criminelle de la Cour de cassation vient de rappeler opportunément l'existence de la loi du 16 juillet 1949 sur les publications destinées à la jeunesse (*D. C.*, n° 1049 du 14. 8. 1949, col. 1079-1082). Cette loi, complétée par un règlement d'administration publique du 1er février 1950, réprime les journaux d'enfants qui présentent sous un jour favorable le banditisme, le mensonge, le vol, la paresse, la lâcheté, la haine, la débauche ou qui sont de nature à démoraliser l'enfance. Il ne s'agit plus seulement des publications contraires aux bonnes mœurs, mais de publications de nature à exalter certains vices ou à démoraliser, ce dernier mot étant pris dans 'e sens de déformation morale et intellectuelle.

L'article 3 de la loi a créé une Commission dont l'une des missions est de signaler aux autorités compétentes les infractions à la loi de 1949, ainsi que tous les agissements ou infractions de nature à nuire, par la voie de la presse, à l'enfance et à l'adolescence.

Il apparaît que cette Commission a bien fonctionné. Des poursuites ont été engagées par le Parquet contre un éditeur après, d'ailleurs, que des avertissements lui aient été donnés pour attirer son attention sur le caractère pernicieux de ses publications. L'Union des associations familiales de Lyon s'est portée partie civile afin d'appuyer l'action du Parquet.

Le tribunal correctionnel et la Cour de Lyon ont relaxé le prévenu. Ils ont, dans leurs motifs, blâmé les publications incriminées, mais n'ont pas cru pouvoir les condamner au motif que toutes leurs histoires se terminaient moralement bien par la délivrance des victimes, la mise hors de combat ou la mort des bandits.

Sur pourvoi du procureur général et de l'Union des associations familiales la Chambre criminelle a cassé l'arrêt de la Cour de Lyon en considérant qu'il ne saurait être question de laisser un délit se commettre quitte à le faire disparaître ensuite par une fin conforme à la justice. La loi ne punit pas seulement les faits délictueux ou criminels présentés sous un jour favorable, mais aussi les récits qui « tendent à démoraliser l'enfance ou la jeunesse. »

Au cours des travaux préparatoires de la loi de 1949, le Garde des Sceaux avait pourtant fourni à ce sujet d'utiles précisions : « C'est par rapport aux jeunes lecteurs que les tribunaux devront se placer et non par rapport à la mentalité assise du magistrat. Il s'agit de savoir si — même l'aventure se terminant mal, même le gangster finissant sur la chaise électrique ou en prison, — la vie qu'il aura pu mener à la faveur de ses méfaits aura présenté assez d'attrait pour l'imagination de l'enfant qui aura lu ce journal pour lui apparaître comme une chose séduisante et susceptible d'être tentée dans la réalité. » Le rapporteur, M. Gosset, avait ajouté : L'article 2 doit aider la Commission de contrôle et les magistrats à retenir certains délits, anodins d'apparence, mais qui sont en opposition avec la morale éducative. »

Faisant écho à ces déclarations, le réquisitoire définitif du procureur général concluait à juste titre : « La lecture de ces histoires n'est pas faite pour élever l'âme de l'enfant qui est constamment placé dans une atmosphère de crime et de brutalité. Montrer à un jeune enfant comment doit être réalisée une agression, un vol, une attaque à main armée ; présenter sous un jour favorable ce qui est criminel ou délictueux — *quelle que soit, en définitive, l'issue du récit* — est incontestablement contraire à une saine conception de la littérature enfantine et de nature à exercer une influence néfaste et démoralisante sur l'esprit de l'enfant. »

C'est cette interprétation de la loi que la Chambre criminelle a consacrée à juste titre. Elle a condamné la solution suivant laquelle la conclusion couvrirait le récit quel qu'en soit le caractère pernicieux. Elle a ainsi fourni à la Commission et aux associations habilitées à exercer les droits de la partie civile, une arme efficace pour protéger non seulement les nerfs et le sommeil des jeunes, mais aussi et surtout leur âme.

JEAN ROUVIÈRE,
avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation.

— *Du plomb dans l'or*, par JACQUES MIPE. — Vol. 11,5 × 17,5 cm., 156 pages. Prix : 250 francs. Collection « Aventures ». Le Centurion, Paris.

Curieux roman d'aventures, aux péripéties étonnantes. Histoire de lingots d'or transformés en plomb, de scaphandrier, de poissons singuliers, de cambriolage au musée Grévin, etc.

— *L'Eglise et l'Etat*, par E. BEAU DE LOMÉNIE. — Vol. 14,5 × 20 cm., 148 pages. Prix : 300 francs. Arthème Fayard, éditeur, Paris.

Les rapports de l'Eglise et de l'Etat posent un problème permanent. Ce livre nous raconte l'histoire de ces rapports depuis l'Eglise naissante jusqu'à nos jours.

— *Saint Jean-Baptiste de La Salle.* Textes choisis et présentés par F. ANSELME. — Vol. 12 × 17,5 cm., 190 pages. Prix : 48 francs belges. Editions du Soleil-Levant, Namur.

— *Le pionnier du Gabon : Jean-Remy Bessieux*, par le R. P. ROQUES, C. S. Sp. — Vol. 14 × 19,5 cm., 526 pages. Illustrations hors texte et dans le texte, avec cartes. Prix : 600 francs. Editions Spes, Paris.

Histoire du fondateur de la Mission Sainte-Marie du Gabon, point de départ du développement missionnaire de l'Afrique occidentale et équatoriale.

— *Trinité et vie chrétienne*, par le chanoine F. GENEVOIS. Préface de Mgr BORNET. — Vol. 12 × 19 cm., 176 pages. Prix : 435 francs. P. Lethielleux, éditeur, Paris.

L'auteur, en suivant pas à pas l'Evangile, montre comment la Sainte Trinité est un mystère d'amour et que toute la vie chrétienne doit être une participation à cet amour. Le dernier chapitre est consacré à l'application de cette étude doctrinale au militant d'Action catholique.

— *Vincent de Paul Bailly. Un pionnier de la presse catholique*, par R. KOKEL, A. A. — Vol. 14 × 19 cm., 236 pages. Prix : 740 francs. Editions Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris, VIIIe.

Ce récit de la vie d'un religieux qui s'est donné tout entier à l'apostolat très moderne de la presse catholique fourmille de traits captivants. C'est, certes, une figure peu banale que celle de ce moine qui a « laissé le souvenir d'un saint et d'un charmeur » et qui fut « un esprit à la fois très surnaturel et très parisien », selon les expressions du préfacier de l'ouvrage, le T. R. P. Gervais Quénard.

Nous le suivons dans sa famille, où il connut, dès son enfance, Emmanuel d'Alzon, puis à l'administration des télégraphes et dans le cheminement de sa vocation religieuse qui le conduit chez les Augustins de l'Assomption, le 15 octobre 1860. Sept ans plus tard, à l'appel de Pie IX, le voici aumônier volontaire des zouaves pontificaux. En 1869, il est envoyé au couvent de la rue François-Ier, à Paris. Il y devient le bras droit et, au besoin, le remplaçant du P. Picard dans ses initiatives, notamment lors de la fondation de l'Association Notre-Dame de Salut. Ainsi nous sont contées l'organisation des premiers pèlerinages de Lourdes, de Jérusalem, et la création du *Pèlerin*, successeur de l'*Echo de Notre-Dame de Salut.*

Mais il est une entreprise plus vaste encore, où le P. Vincent de Paul Bailly va donner toute sa mesure, c'est le lancement, au milieu de difficultés renaissantes toujours vaincues, d'un quotidien catholique, *la Croix*, et corollairement la fondation de la Maison de la Bonne Presse, avec ses publications périodiques et ses éditions. Dans cette œuvre, où il prit une si grande part, sa forte personnalité s'affirma par des audaces clairvoyantes et des intuitions de génie, que soutenait l'esprit de foi du saint religieux.

Saint religieux il se montra encore, et plus que jamais, aux heures sombres de la persécution. Et ce n'est pas la partie la moins touchante de l'ouvrage que celle qui évoque son renoncement par obéissance à l'œuvre qu'il avait édifiée avec tant de peine et d'ardeur et sa pieuse retraite, jusqu'à sa mort dans sa 81e année, le 2 décembre 1912.

Un appendice rappelle que, le 5 mai 1956, le cardinal de Paris a ordonné la recherche des écrits du P. Vincent de Paul Bailly et ouvert le procès informatif sur la renommée de sainteté et sur les vertus et miracles qui lui sont attribués.

— *Enquête sur le nationalisme*, par MARCEL CLÉMENT. Préface de JEAN MADIRAN, avec des réponses de MAURICE BARDÈCHE, PIERRE BOUTANG, HENRI CHARLIER, V.-H. DEBIDOUR, A. DE LA FRANQUERIE, FABRICIUS DUPONT, ANDRÉ DUVAL, ANDRÉ FROSSARD, RENÉ GILLOUIN, BENJAMIN LEJONNE, M.-M. MARTIN, HENRI MASSIS (avec une lettre inédite de CHARLES MAURRAS), JEAN PAULHAN, HENRI RAMBAUD, GUSTAVE THIBON, MICHEL VIVIER. — Vol. 22,5 × 14 cm., 264 pages. Prix : 1 000 francs. Nouvelles Editions Latines. Paris.

Cet ouvrage comprend trois parties précédées d'une introduction sur les origines de l'enquête. La première partie est composée des réponses de seize personnalités politiques, littéraires ou sociales citées plus haut et de commentaires de presse. La deuxième traite des sciences sociales, des origines intellectuelles, de la division des catholiques de France et des « conditions de l'unité des catholiques de France ». La troisième est consacrée aux conclusions de l'enquête. Elle s'achève par un chapitre sur « Pie XII et la vocation de la France » et par une conclusion générale sur « la résurrection chrétienne de la France ».

— *Fontaines de Paris*, par GEORGES POISSON, conservateur-adjoint de la Ville de Paris. — Vol. 12 × 18 cm., 96 pages. Prix : 308 francs. Collection « Plaisir du voyage ». Le Centurion, Paris.

A côté de ses églises et de ses hôtels, Paris compte une centaine de ces petits monuments que sont les fontaines, souvent insoupçonnés. Leurs auteurs se nomment Jean Goujon, Bouchardon, Visconti, Carpeaux ! Excellent guide illustré où l'érudition se marie à la poésie.

— *Sous le regard de Marie*, par M. CHOMELIER. — Vol. 12 × 18,5 cm., 180 pages. Prix : 450 francs. Téqui, éditeur, Paris.

Excellent mois de Marie.

— *Conventions collectives et réalités ouvrières en Europe de l'Est*, par PAUL BARTOU. — Vol. 16 × 19,5 cm., 288 pages. Prix : 750 francs. Les Editions Ouvrières, Paris.

Riche documentation sur des textes qu'il était, jusqu'à ces derniers temps, impossible de consulter.

JEUDI 31. — Ouverture, à Paris, jusqu'au 4 novembre, du Congrès annuel de l'Association des Enfants de Marie-Immaculée. Thème : « Dans la lumière de Lourdes, péché et pénitence ». 60 diocèses sont représentés.

— Attentat manqué, à Paris, boulevard Suchet, contre M. Henri Borgeaud, sénateur radical de l'Algérie.

A l'étranger. — L'Académie royale des sciences de **Stockholm** décerne le prix Nobel de physique à MM. Tsung Dao-Lee et Chin Ning-Yang pour leurs recherches sur le principe de la parité, et le prix Nobel de chimie à sir Alexandre Todd, pour ses travaux sur les nucléotides.

Les professeurs Tsung Dao-Lee et Chin Ning-Yang sont des savants chinois travaillant aux Etats-Unis. Le premier, âgé de 31 ans, enseigne à l'Université de Columbia ; le second, âgé de 35 ans, est attaché à l'Université de Princeton.

Sir Alexandre Todd, professeur de chimie à l'Université de Cambridge, est né à Glascow le 2 octobre 1907. Il étudia d'abord à l'Université de cette ville, puis à Francfort, et enfin à Oxford. Il fut assistant à la section de chimie médicale à Oxford, puis à Edimbourg de 1934 à 1936. Il entra ensuite à l'Institut Lester de Londres, et fut chargé de cours de bio-chimie à l'Université de la capitale britannique en 1937. Depuis 1938, il est professeur de chimie. Il s'est consacré, depuis quinze ans, à des travaux sur les nucléotides et les co-enzymes nucléotides.

NOVEMBRE 1957

VENDREDI 1er. — Ouverture, au château de Fontainebleau, jusqu'au 3 novembre, du Congrès national de l'Alliance des équipes unionistes. Thèmes : « Le monde, figure du Christ ; l'Eglise, figure du Christ dans le monde ; l'alliance, un des signes de l'Eglise ».

— Ouverture, à Athis-Mons (Seine-et-Oise), jusqu'au 3 novembre, des assises du XXXIIIe Conseil national de la J. O. C., réunissant les délégués des 190 Fédérations françaises. Les travaux porteront sur les problèmes posés à la jeunesse ouvrière, relativement au logement, aux conditions de travail, à la réforme de l'enseignement, aux soldats en Afrique du Nord, aux événements qui secouent la classe ouvrière. Des motions et résolutions préciseront l'orientation du Mouvement dans le domaine des loisirs de la jeunesse travailleuse.

— Mort, à Versailles, de l'égyptologue Gustave Lefebvre. Né en 1870 à Bar-le-Duc, agrégé et docteur ès lettres, ancien élève de l'Ecole française d'Athènes, il s'était d'abord fait connaître comme helléniste. Il découvrit, traduisit et commenta quatre comédies de Ménandre. Ses recherches bifurquèrent quand Gaston Maspero l'appela auprès de lui en Egypte pour y étudier la période hellénique. Il fut conservateur du musée égyptien du Caire. Revenu à Paris en 1929, il enseigna pendant de longues années la philologie égyptienne à l'Ecole pratique des hautes études. L'Académie des inscriptions et belles-lettres l'avait élu, en 1942, à la place de P. Labriolle.

Principaux ouvrages : **Recueil des inscriptions grecques - chrétiennes d'Egypte, Grammaire de l'égyptien classique, Histoire des grands prêtres d'Ammon de Karnac jusqu'à la 21e dynastie, Romans et contes égyptiens de l'époque pharaonique, Essai sur la médecine égyptienne.**

— A Paris, impasse du Saumon (XXe arrondissement), arrestation de 14 « juges » et bourreaux qui avaient installé dans un hôtel un « tribunal » du F. L. N.

A l'étranger. — M. Van Lanschot (Pays-Bas) est élu président de la Fédération mondiale des anciens combattants, qui tenait ses assises à Berlin. M. Lanschot remplace M. Albert Morel (France), qui présidait la F. M. A. C. depuis sa création en 1950 et qui ne se représentait pas.

SAMEDI 2. — A Paris, Maison de la Chimie, VIe Rencontre nationale de **Témoignage chrétien.**

— A Paris, jusqu'au 3 novembre, Congrès national de la Jeune République. Des délibérations auront lieu : 1° sur les négociations actuelles avec la nouvelle gauche et le mouvement de libération du peuple, en vue de la création éventuelle d'un nouveau parti socialiste ; 2° sur d'importantes initiatives en cours, en vue de la réalisation d'une Table ronde des partis républicains pour la solution du problème algérien.

A l'étranger. — Prélude au 40e anniversaire de la Révolution russe, **Moscou** fait une réception triomphale au président de la République communiste chinoise, Mao Tsé Toung.

— Un communiqué du Comité central du parti communiste de l'**U. R. S. S.** fait connaître qu'accusé notamment de s'être opposé au contrôle du parti sur l'armée, d'être incompétent en politique et enclin aux entreprises aventureuses, le maréchal Joukov a été exclu du Praesidium et du Comité central.

DIMANCHE 3. — Les indépendants, les républicains sociaux, le M. R. P. et la S. F. I. O. acceptent d'entrer dans le gouvernement de M. Félix Gaillard. Le Conseil national de la S. F. I. O., qui s'est réuni à Puteaux, a voté la participation par 2 087 mandats contre 1 732.

— Clôture, à Troyes, des Journées d'information de la campagne européenne de la jeunesse, au cours desquelles a été examiné l'avenir de la jeunesse rurale, ouvrière et étudiante dans les divers pays d'Europe.

— Mort, à Nancy, à l'âge de 77 ans, du professeur Remy Collin, membre de l'Académie de médecine, professeur honoraire à la Faculté de médecine de Nancy. Anatomiste éminent, président de l'Association internationale des anatomistes, auteur d'ouvrages réputés sur l'hypophyse, le système nerveux et les hormones ; le professeur Collin s'était également livré à des études portant sur la métaphysique.

— Réunion, à Puteaux, du Comité directeur de l'Union internationale des maires. Adoption à l'unanimité d'un protocole d'accord souhaitant le rapprochement des peuples d'Europe, notamment « grâce à une meilleure compréhension franco-allemande ».

— Le XXXIIIe Conseil national de la J. O. C., réuni à Athis-Mons, élit président national de la J. O. C. André Thiollent, ancien responsable du service soldat, en remplacement de Dominique Aluni, qui devient membre du bureau de la J. O. C. internationale. Jean Bergemer est élu secrétaire général.

A l'étranger. — Au **Portugal,** élections des 120 membres de l'Assemblée nationale. Succès de l'Union nationale, parti unique du Dr Salazar.

— La **Russie** lance un nouveau satellite artificiel, plus perfectionné que le premier, à bord duquel une chienne-cobaye a pris place. Il pèse 508 kg. 300 et il évolue à une altitude de plus de 1 500 kilomètres, à la vitesse de 8 000 mètres-seconde.

LUNDI 4. — Constitution du ministère Félix Gaillard. Il comprend 17 ministres (3 radicaux-valoisiens, 4 socialistes, 3 M. R. P., 3 indépendants, 1 U. D. S. R., 1 républicain social, 1 R. D. A., 1 R. G. R.) et 12 secrétaires d'Etat.

— Dans le palmarès de l'Académie des sciences, on relève les prix suivants :

Grand prix d'économie rurale à MM. Jean Chevé, de l'Institut Pasteur, et Jean Gauthier, chef des services vétérinaires de l'annexe de l'Institut Pasteur, à Larochebeaulieu ;

Grand prix d'anthropologie (500 000 francs) à

Mme Albert Genet, chef de travaux à la Faculté de médecine de Paris.

Les grands prix de médecine et de chirurgie vont au professeur Charles Richet et à M. Antoine Mans, inspecteur général de la Santé publique pour **Pathologie de la déportation ;** au chirurgien Blondin, de l'hôpital Beaujon ; au professeur Giroud, de la Faculté de médecine de Paris ; à MM. Aubianac (Alger) et Jacques Porot (Paris), pour leur ouvrage : **Radio-anatomie de la tête.**

— Mort, à Paris, du compositeur Joseph Canteloube. Né à Annonay en 1879, passionné du folklore, il rechercha les chants de sa province d'origine, l'Auvergne, et composa une **Anthologie des chants populaires français,** couronnée par l'Académie française et l'Académie des beaux-arts. Disciple de Vincent d'Indy, à qui il consacra un livre qui fait autorité, il laisse trois partitions lyriques importantes : **Le Mas** (Opéra, 1929), **Vercingétorix** (Opéra, 1933) et **Au printemps.** Il faut leur ajouter de nombreuses pièces de concert, parmi lesquelles les fameux **Chants d'Auvergne.**

A l'étranger. — L'Osservatore Romano annonce la mort, le 2 novembre, à Castel Baronia, province d'Avellino (**Italie**), à l'âge de 95 ans, de Mgr François d'Errico, archevêque titulaire de Samosata. Mgr d'Errico, qui était l'un des évêques les plus âgés du monde, occupa le siège d'Alghero, durant vingt-quatre années. Il y fut nommé par saint Pie X, le 5 août 1914, quinze jours avant la mort de ce Pontife, et le quitta le 8 octobre 1938 ;

de Mgr Hanna Hebbé, évêque d'Hassetché des Syriens (**Syrie**). Ancien évêque titulaire d'Urima et vicaire patriarcal de Gezirah des Syriens, il avait été transféré à ce nouveau siège le 1er novembre. Il était âgé de 73 ans.

MARDI 5. — M. Félix Gaillard demande l'investiture de l'Assemblée nationale. Elle lui est accordée par 337 voix contre 173.

— Mort, à Paris, de l'écrivain Firmin Roz, essayiste, critique et surtout historien. Firmin Roz, né en 1866, a été l'un des artisans de la connaissance mutuelle entre la France et l'Amérique du Nord : Etats-Unis et Canada. Il appartenait à l'Académie des sciences morales et politiques depuis 1936.

Principaux ouvrages : **Vues générales de la littérature française, La lumière de Paris, L'Energie américaine, L'Amérique nouvelle, Vues générales sur l'histoire du Canada, Histoire des Etats-Unis.**

MERCREDI 6. — Ouverture, à Paris, de la Xe Semaine des intellectuels catholiques. (Voir **D. C.,** n° 1266 du 8. 12. 57, col. 1571.)

— Mort, à Lisieux, de Mgr Octave Germain, protonotaire apostolique. Il avait été nommé, en juin 1923, à la direction des pèlerinages. Il fut le promoteur de la construction de la basilique. Il avait accueilli, en la maison même où il est mort, le Séminaire de la Mission de France.

— Deux médecins français, le Dr Henri Laborit et le Dr Pierre Deniker reçoivent le prix Albert-Lasker 1957, qui est la plus grande récompense décernée par les Américains pour la recherche médicale. Le Dr Henri Laborit, de l'hôpital du Val-de-Grâce, à Paris, a été distingué « pour ses travaux sur le choc chirurgical et les maladies post-opératoires ». Le Dr Pierre Deniker, chef de clinique à la Faculté de médecine de Paris, s'est fait remarquer « pour avoir introduit la chloropromazine en psychiatrie et avoir réussi à prouver que certains remèdes pouvaient influencer l'évolution clinique des principales psychoses ».

JEUDI 7. — L'Etat demande à la Banque de France une nouvelle avance de 250 milliards. Approbation de l'Assemblée nationale (375 voix contre 150) et du Conseil de la République, à main levée.

La Documentation Catholique

ABONNEMENTS France et Union française : 1 an : **1 200 frs** - 6 mois : **650 frs**
Etranger : 1 an : **1 450 frs**

PRIX DU NUMÉRO : 60 frs pour l'année en cours, par 5 ex. net : **45 frs** plus le port.
Numéros des années précédentes : **80 frs** l'exemplaire.

IMPRIMERIE : MAISON de la BONNE PRESSE, 5, rue Bayard, Paris 8e - C. c. p. Paris 1668
Tél. : BAL. 73-05 — Le Directeur : J. MATHERON